

ANNEXE 1

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des procédures environnementales
Ref : DCPI-BPE/JM

ARRÊTE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**sur la demande présentée par GNOSIS BY LESAFFRE FRANCE en vue d'obtenir
l'autorisation environnementale relative à l'exploitation et la construction
d'une unité de production de chondroïtine sodium sulfate située sur les communes de DENAIN et
LOURCHES**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles les articles L. 123-3 à L. 123-18, L. 181-10, L. 411-2 ; L. 512-1, R. 123-3 à R. 123-27 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 421-1 et suivants, L. 425-1, L. 425-14, R. 421-1 et R. 423-57 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2022 portant délégation de signature à Mme Amélie PUCCINELLI, en qualité de secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord ;

Vu la demande présentée le 31 juillet 2022 et complétée les 12 et 20 septembre 2022 par la société GNOSIS BY LESAFFRE FRANCE, dont le siège social est situé 137 rue Gabriel Péri – 59700 MARCQ-EN-BARŒUL, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de production d'un API (Active Pharmaceutical Ingredient) : la Chondroïtine sodium sulfate, une dérogation relative aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvage ainsi que deux permis de construire pour son exploitation située sur les communes de DENAIN et LOURCHES ;

Vu le récépissé de dépôt de la demande de permis de construire n° PC 05917222C0015 du 5 août 2022 de la commune de DENAIN ;

Vu le récépissé de dépôt de la demande de permis de construire n° PC 05936122C0002 du 5 août 2022 de la commune de LOURCHES ;

Vu le dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 27 septembre 2022 et les éléments de réponse à cet avis transmis le 7 octobre 2022 conformément à l'article L 122-1 du code de l'environnement ;

Vu l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Hauts-de-France (CSRPN) du 3 octobre 2022

Vu les avis des services consultés ;

Vu les études d'impact et de dangers ainsi que les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu le rapport en date du 30 septembre 2022 de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'enregistrement susvisé ;

Vu la décision du 30 septembre 2022 du président du tribunal administratif de Lille désignant, Mme Josiane BROUET, clerk de notaire, retraitée, en qualité de commissaire-enquêtrice ;

Vu les courriers des 25 août 2022 et 21 septembre 2022 provenant respectivement, de Mesdames les maires de DENAIN et LOURCHES, confiant toutes deux à Monsieur le préfet l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique ;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Après concertation avec le commissaire enquêteur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

CHAPITRE 1 – OBJET DE L'ENQUÊTE

La demande présentée le 31 juillet 2022 et complétée les 12 et 20 septembre 2022 par la société GNOSIS BY LESAFFRE FRANCE, dont le siège social est situé 137 rue Gabriel Péri – 59700 MARCQ-EN-BARŒUL, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de production de chondroïtine sodium sulfate, sur les communes de DENAIN et LOURCHES comprenant les activités principales suivantes :

- au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

– les activités suivantes soumises à autorisation :

2681. Micro-organismes naturels pathogènes (mise en œuvre dans des installations de production industrielle) ;

3450. Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits pharmaceutiques, y compris d'intermédiaires ;

4130-2.a. Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation.
2. Substances et mélanges liquides.

La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :

a) Supérieur ou égale à 10 t.

– les activités suivantes soumises à enregistrement :

2921-1.a. Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle, ou récupération de la chaleur par dispersion d'eau dans des fumées émises à l'atmosphère.

1. Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle :

a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW ;

4331-2. Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :

2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t

ainsi que **des activités soumises à déclaration** au titre des rubriques **1630 et 1978-20.**

- au titre du permis de construire

La demande de permis de construire n° PC 05917222C0015 a été déposée en mairie de DENAIN le 5 août 2022

La demande de permis de construire n° PC 05936122C0002 a été déposée en mairie de LOURCHES le 5 août 2022

- une dérogation aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvage.

- Les procédures intégrées à la demande sont :

- au titre de la nomenclature installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)

- les activités suivantes soumises à déclaration :

1.1.1.0. Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant : 2° > 1 ha mais < 20 ha.

2.2.3.0. Rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets réglementés au titre des autres rubriques de la présente nomenclature ou de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R.511-9, le flux total de pollution, le cas échéant avant traitement, étant supérieur ou égal au niveau de référence R1 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent.

3.2.3.0. Plans d'eau, permanents ou non :

2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha

Ne constituent pas des plans d'eau au sens de la présente rubrique les étendues d'eau réglementées au titre des rubriques 2.1.1.0., 2.1.5.0. et 3.2.5.0. de la présente nomenclature, ainsi que celles demeurant en lit mineur réglementées au titre de la rubrique 3.1.1.0.

Les modalités de vidange de ces plans d'eau sont définies dans le cadre des actes délivrés au titre de la présente rubrique.

Ces demandes sont soumises à l'enquête publique unique, pendant trente-trois jours consécutifs, soit du lundi 31 octobre au vendredi 2 décembre 2022 inclus, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

CHAPITRE 2 – MESURES DE PUBLICITÉ

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant l'étude d'impact, l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis, transmis le 7 octobre 2022, conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit trente-trois jours consécutifs du lundi 31 octobre à 9h00 au vendredi 2 décembre 2022 à 17h00** en mairie de DENAIN, siège de l'enquête et LOURCHES où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des deux mairies :

- DENAIN :

le lundi : de 08h15 à 12h00 de 13h30 à 17h30
du mardi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
le samedi : de 08h15 à 12h00

- LOURCHES :

du lundi au jeudi : de 08h00 à 12h00 de 13h45 à 17h00
le vendredi : de 08h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et un registre dématérialisé mis en place sur le site internet : <https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous**.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M Mikaël CAUCHE, pharmacien directeur qualité pour les entreprises GNOSIS BY LESAFFRE – Tél : 07.88.51.99.10 – Courriel : m.cauche@gnosis.lesaffre.com

Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de DENAIN et LOURCHES (communes d'implantation), DOUCHY-LES-MINES, ESCAUDAIN, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, ROEULX, NOYELLES-SUR-SELLE, WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN (communes de rayon), dont une partie du territoire est située à moins de 4 km des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20 003 – 59 039 LILLE Cedex, qui en transmettra une copie à la commissaire enquêtrice.

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021 sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours au moins avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans les journaux « LA VOIX DU NORD » et « NORD ECLAIR », ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>.

CHAPITRE 3 – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Article 3.1 – Mme Josiane BROUET, clerc de notaire, retraitée, en sa qualité de commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier en mairie de :

DENAIN, 120 rue de Villars, siège de l'enquête :

- le lundi 31 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- le samedi 5 novembre 2022 de 8h30 à 11h30
- le vendredi 18 novembre 2022 de 13h30 à 16h30
- le lundi 28 novembre 2022 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 2 décembre de 14h00 à 17h00

LOURCHES, 647 rue Jean Jaurès :

- le jeudi 10 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 23 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation dossier, gestion du registre, réception documents, communication des dépositions à la commissaire-enquêtrice...) sera assurée par les mairies de DENAIN et LOURCHES.

Article 3.2 – Les observations et propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, en mairies de DENAIN et LOURCHES.

Des observations et propositions peuvent également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : gnosis-by-lesaffre@mail.proxiterritoires.fr (en précisant dans le sujet GNOSIS BY LESAFFRE à DENAIN et LOURCHES)

- par voie postale en mairie de DENAIN (59220) 120 rue de Villars, siège de l'enquête, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique GNOSIS BY LESAFFRE à DENAIN et LOURCHES).

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

La commissaire-enquêtrice peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet du Nord au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

CHAPITRE 4 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le vendredi 2 décembre 2022 à 17h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée), le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès-verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire-enquêtrice enverra au préfet les dossiers de l'enquête, cotés et paraphés, comprenant les registres accompagnés des observations du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées, documents qu'elle aura au préalable signés. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée de la commissaire-enquêtrice et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif et au préfet (en version numérique signée).

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie siège de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les mairies de DENAIN et LOURCHES rendront leur décision d'accord ou de refus de permis de construire.

Les conseils municipaux de DENAIN, DOUCHY-LES-MINES, LOURCHES, ESCAUDAIN, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, ROEULX, NOYELLES-SUR-SELLE, WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

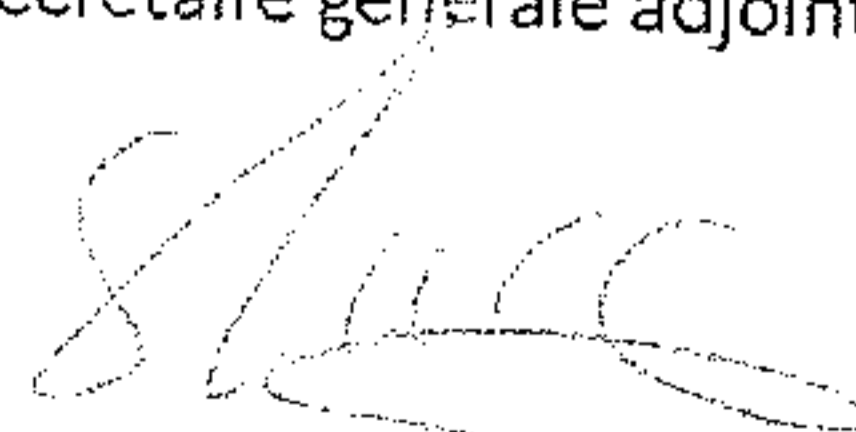
CHAPITRE 5 – NOTIFICATIONS

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le sous-préfet de VALENCIENNES sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée :

- aux maires de DENAIN, DOUCHY-LES-MINES, LOURCHES, ESCAUDAIN, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, ROEULX, NOYELLES-SUR-SELLE, WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN ;
- au président de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut ;
- à Madame BROUET, commissaire enquêtrice ;
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Fait à Lille, le 11 OCT. 2022

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe



Amélie PUCCINELLI

ANNEXE 2



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales

—
Commune de DENAIN et LOURCHES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société GNOSIS BY LESAFFRE dont le siège social est situé 137 rue Gabriel Péri – 59700 MARCQ-EN-BARŒUL, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de production de chondroïtine sodium sulfate et deux permis de construire situés sur les communes de DENAIN et LOURCHES.

Ces demandes seront soumises à l'enquête publique, en mairies de **DENAIN et LOURCHES** pendant **rente-trois jours consécutifs, du 31 octobre au 2 décembre 2022 inclus**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant les études d'impact et de dangers, la note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse transmis par l'exploitant le 7 octobre 2022, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations écrites et orales sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :

– par voie électronique en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à disposition du public : gnosis-by-lesaffre@mail.proxiterritoires.fr

– par voie postale en mairie de DENAIN (59220) 120 rue de Villars, siège de l'enquête, à l'attention de Mme la commissaire-enquêtrice.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.

Mme Josiane BROUET, clerc de notaire, retraitée, en sa qualité de commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairies de DENAIN et LOURCHES au lieu de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

DENAIN, 120 rue de Villars, siège de l'enquête :

- le lundi 31 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- le samedi 5 novembre 2022 de 8h30 à 11h30
- le vendredi 18 novembre 2022 de 13h30 à 16h30
- le lundi 28 novembre 2022 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 2 décembre de 14h00 à 17h00

LOURCHES, 647 rue Jean Jaurès :

- le jeudi 10 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 23 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre dématérialisé : <https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous uniquement.**

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M Mikaël CAUCHE, pharmacien directeur qualité pour les entreprises GNOSIS BY LESAFFRE – Tél : 07.88.51.99.10 – Courriel : m-cauche@gnosis.lesaffre.com.

La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 2 décembre 2022 à 17h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairies de DENAIN et LOURCHES, lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les maires de DENAIN et LOURCHES rendront leur décision d'accord ou de refus de permis de construire.

ANNEXE 3

VENTES SAISONNIÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

pour le compte de

LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE LILLE

VENTE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022 A 14 H 00

LA VENTE SE FERA EN DIRECT SUR INTERNET

Pour plus d'explications : www.credit-municipal-lille.com/ (rubrique : Actualités)

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales

Commune de DENAIN et LOURCHES
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME**

La société GNOSIS BY LESAFFRE dont le siège social est situé 137 rue Gabriel Péri - 59700 MARCQ-EN-BARCEUL, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de production de chondroïtine sodium sulfate et deux permis de construire situés sur les communes de DENAIN et LOURCHES.

Ces demandes seront soumises à l'enquête publique, en mairies de DENAIN et LOURCHES pendant trente-trois jours consécutifs, du 31 octobre au 2 décembre 2022 inclus, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant les études d'impact et de dangers, la note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse transmis par l'exploitant le 7 octobre 2022, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations écrites et orales sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur). Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>
- En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à disposition du public : gnosis-by-lesaffre@mail.proxiterritoires.fr
- par voie postale en mairie de DENAIN (59220) 120 rue de Villars, siège de l'enquête, à l'attention de Mme la commissaire-enquêtrice.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.

Mme Josiane BROUET, clerc de notaire, retraitée, en sa qualité de commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairies de DENAIN et LOURCHES au lieu de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

DENAIN, 120 rue de Villars, siège de l'enquête :

- le lundi 31 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- le samedi 5 novembre 2022 de 8h30 à 11h30
- le vendredi 18 novembre 2022 de 13h30 à 16h30
- le lundi 28 novembre 2022 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 2 décembre de 14h00 à 17h00

LOURCHES, 647 rue Jean Jaurès :

- le jeudi 10 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 23 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre dématérialisé : <https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Mikael CAUCHE, pharmacien directeur qualité pour les entreprises GNOSIS BY LESAFFRE - Tél : 07.88.51.99.10 - Courriel : m.cauche@gnosis-lesaffre.com.

La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 2 décembre 2022 à 17h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairies de DENAIN et LOURCHES, lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les maires de DENAIN et LOURCHES rendront leur décision d'accord ou de refus de permis de construire.

VENTES SAISONNIÈRES

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

PRIHODA

Par acte SSP du 10/10/2022, il a été constitué une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : PRIHODA - Objet social : La commercialisation de gaines de textiles et tous produits liés à ces activités directement ou en sous-traitance. La prise de participations au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations dans le domaine des gaines textiles. L'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, licences, marques de fabrique, concernant ces activités, l'apport ou la concession de toutes licences d'exploitation en tous pays. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. Siège social : GREEN PARK 61 rue de la Cimaise (59650) VILLENEUVE D'ASCO. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Lille-Métropole. Au capital de 30 000 €. Gérance : M. VANDERBEKE Jan demeurant à WAREGEM, Belgique (8790) - 55 Joannes Huyslaan.

SPFPL AI INVEST

Suivant acte SSP du 11/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SPFPL AI INVEST - Forme : SPFPL à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes. Objet : prise de participations et d'intérêts ainsi que la gestion de ces participations et intérêts dans des Sociétés d'Exercice Libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice de la profession chirurgien-dentiste, ainsi que toute activité liée à la gestion des dites participations. Siège social : 18b, rue de Camphin 59780 Baisieux. Capital : 1.000 euros. Durée : 99 années. Gérant : M. Idir Ait Ouarabi, demeurant 9 rue de Botzart 59200 Tourcoing. Dépôt légal au RCS de Lille Métropole.



SCP Nicolas de BROUCKER et Marion STIEN

notaires associés à TOURCOING, 55, rue de Tournai

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nicolas de BROUCKER, notaire à TOURCOING, le 10 octobre 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes: Dénomination : SARL GOUPIL - Forme : Société à responsabilité limitée. Siège : LAMBERSART (59130), 107, rue Charles Gounod. Objet : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location en meublé ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Durée : quatre vingt dix neuf (99) années. Apports en numéraire : 800,00 €. Capital : 800,00€ divisés en 800 parts sociales de 1,00 € chacune. Gérant : Monsieur François RENARD domicilié à LAMBERSART (59130), 107, rue Charles Gounod. Cession de parts : Agrément de l'AG pour toute cession. Immatriculation : RCS LILLE METROPOLE.

Pour avis et mention
Maître Nicolas de BROUCKER - Notaire

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

LA NAPPE A CARO

AVIS

LA NAPPE A CARO - Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : 11 rue René Cassin 59790 RONCHIN. 798 289 112 RCS LILLE METROPOLE. Aux termes d'une décision en date du 01/09/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 11 rue René Cassin, 59790 RONCHIN au 13 rue l'Abbé Grégoire 59790 RONCHIN à compter du 01/09/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

MIKABOX

AVIS

SASU au capital de 1500 €, siège social à Lille (59000), 1 rue Jules Guesde RCS Lille Métropole 898 093 091. Le 01/09/2022, l'associé unique a décidé du transférer du siège social de la société à compter du 01/09/2022 à Armentières (59280), 53 rue de Dunkerque. Mention en sera faite au RCS de Lille Métropole.

LA RUBRIQUE
NÉCROLOGIQUE

www.libramemoria.fr

se
à
s
la
de
li
A

ce
et
des
u

P

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

VIE JURIDIQUE CIVILE

CHANGEMENT DE NOM

Changement de patronyme

Monsieur DIVE-LEVENT Simon né le 18/03/1999 à LILLE demeurant 17B rue d'hélin, 59710 ENNEVELIN agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de DIVE.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société GNOSIS BY LESAFFRE dont le siège social est situé 137 rue Gabriel Péri - 59700 MARCQ-EN-BARCEUL, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de production de chondroïline sodium sulfate et deux permis de construire situés sur les communes de DENAIN et LOURCHES.

Ces demandes seront soumises à l'enquête publique, en mairies de DENAIN et LOURCHES pendant trente-trois jours consécutifs, du 31 octobre au 2 décembre 2022 inclus, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant les études d'impact et de dangers, la note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse transmis par l'exploitant le 7 octobre 2022, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations écrites et orales sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :
- par voie électronique en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>
En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à disposition du public : gnosis-by-lesaffre@mail.proxiterritoires.fr
- par voie postale en mairie de DENAIN (59220) 120 rue de Villars, siège de l'enquête, à l'attention de Mme la commissaire-enquêtrice.
Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.

Mme Josiane BROUET, clerk de notaire, retraitée, en sa qualité de commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairies de DENAIN et LOURCHES au lieu de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- DENAIN, 120 rue de Villars, siège de l'enquête :
- le lundi 31 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- le samedi 5 novembre 2022 de 8h30 à 11h30
- le vendredi 18 novembre 2022 de 13h30 à 16h30
- le lundi 28 novembre 2022 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 2 décembre 2022 de 14h00 à 17h00

- LOURCHES, 647 rue Jean Jaurès :
- le jeudi 10 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 23 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site internet du registre dématérialisé : <https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M Mikael CAUCHE, pharmacien directeur qualité pour les entreprises GNOSIS BY LESAFFRE - Tél : 07.88.51.99.10 - Courriel : m.cauche@gnosis.lesaffre.com.

La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 2 décembre 2022 à 17h00 (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée).

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairies de DENAIN et LOURCHES, lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an. À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les mairies de DENAIN et LOURCHES rendront leur décision d'accord ou de refus de permis de construire.

AVIS ADMINISTRATIFS



Le réseau de transport d'électricité

Le Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Information
Survol des lignes haute-tension par hélicoptère dans le Pas-de-Calais (62) sur Courrières, Avion, Douvrin, Hénin-Beaumont, Lens, Noyelles-Godault, Sailly-Labourse

Une dérogation aux hauteurs minimales de survol en hélicoptère a été accordée, par arrêté préfectoral du 3 février 2021, à la société Réseau de Transport d'Electricité en vue de la réalisation des opérations de surveillance des lignes électriques haute-tension. En vertu de l'arrêté préfectoral du Pas-de-Calais du 3 février 2021, RTE informe de la réalisation de ces travaux via une publicité dans la presse. Les travaux se dérouleront du lundi 07 au vendredi 11 novembre 2022 sur les zones de Courrières, Avion, Douvrin, Hénin-Beaumont, Lens, Noyelles-Godault, Sailly-Labourse. Suivez l'actualité de RTE Hauts-de-France sur Twitter : @RTE_Nord

VENTES ET ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES



Maître Cathy BEAUCHART Avocat

8 rue Sadi Carnot à CAMBRAI

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE : MAISON D'HABITATION

sise 27 rue de Bailion 59360 LE CATEAU

Cadastrée section AB 163 pour 1a 59ca - DPE E - superficie 99m²
Immeuble occupé

L'adjudication aura lieu

LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 À 9H00

à l'audience des criées du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CAMBRAI, au Palais de Justice de ladite ville Château de Selles, rue Froissart, salle Louis Blériot

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avocat près ledit tribunal.

MISE A PRIX : 30.000 € (trente mille euros)

S'adresser pour les renseignements :

- au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CAMBRAI où est déposé le cahier des charges ;
- à Maître BEAUCHART 8 rue Sadi Carnot à CAMBRAI, poursuivant la vente (tél. 03.27.81.80.27)

Les visites de l'immeuble auront lieu les mercredi 16 et 23 novembre 2022 à 17h00



Maître CATHY BEAUCHART Avocat

Membre de la SCP DEBACKER ET ASSOCIES
8 rue Sadi Carnot 59400 CAMBRAI

VENTE d'un immeuble à ancien usage commercial (hôtel, restaurant)

sis 54 rue Théophile Boyer 59360 LE CATEAU cadastré section AL 7 pour 8a 74 et AL 10 pour 8a 80 (total 17a 54) superficie 564 m².

Immeuble libre d'occupation, dégradé suite vandalisme immeuble en briques, toiture ardoises fibro ciment composé :

- au RDC : salle de restaurant, véranda, 4 wc, porche, cuisine, 2 salles de réception, remise
- au 1er étage : 8 chambres avec salle d'eau et wc
- au 2eme étage : 4 chambres, 2 salles d'eau, wc, palier, grenier
- cave, jardin

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

SA CIC NORD OUEST RCS B 455 502 096 ayant son siège 33, Avenue le Corbusier 59800 LILLE ayant pour avocat constitué Maître Cathy BEAUCHART, membre de la SCP DEBACKER et associés.

L'adjudication aura lieu

le VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 à 9h00



Maître C
Membre

VENTE AUX MAISON D'

Sise 1:

Cadastrée section CL 192 por

Le VENDREDI

à l'audience des c
au Palais d

Les enchères ne seront reçue

MR
avec

S'adresser pour les renseigne
- au Greffe du TRIBUNAL JUD
déposé le cahier des charges
- à Maître BEAUCHART 8 rue
poursuivant la vente (tél. 03.2'

Les visites de l'immeuble auro

**ENTREPRISES
PUBLIEZ VO
LÉGALE SO
UN SUPPOR**

Publication du luj



**Nous vous garantis
de vos obligations**

**Nous nous adapton
locale ou régionale**

**Envoyez vos deman
annonces@lavoixd**

ANNEXE 4

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

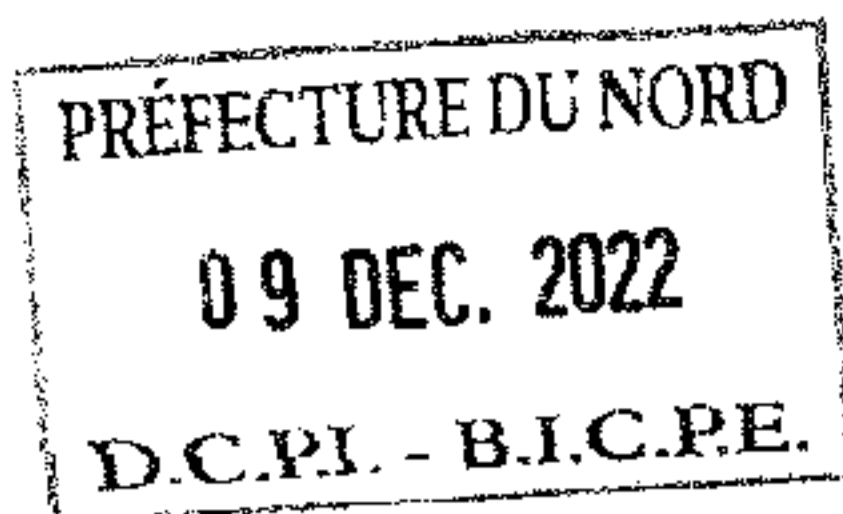
OBJET : Enquête publique unique du 31 octobre au 2 décembre 2022 inclus.
Société GNOSIS BY LESAFFRE
Demande d’autorisation environnementale relative à l’exploitation et la construction d’une unité de production de chondroïtine sodium sulfate située sur les communes de DENAIN et LOURCHES.

Monsieur/Madame le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de la consultation du public et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit du 15 octobre au 2 décembre 2022 sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l’avis informant le public de l’ouverture d’une consultation du public sur la demande d’enregistrement mentionnée en objet.

À Denain , le 06 DEC. 2022

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

À retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des procédures environnementales
À l’attention de Juliette MILON
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : pref-bicpe1@nord.gouv.fr



104

CERTIFICAT D’AFFICHAGE


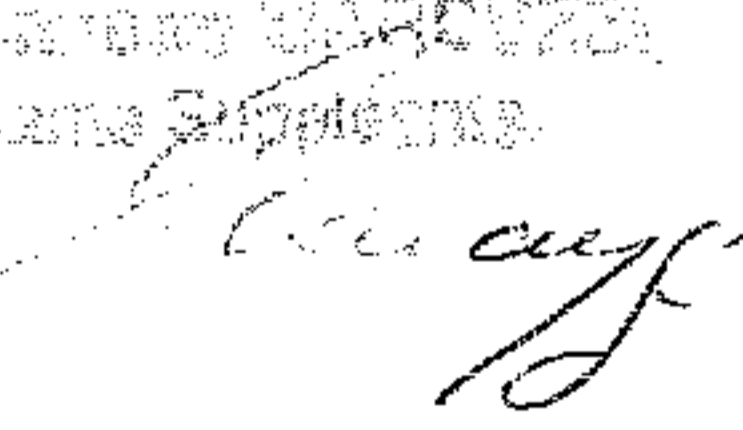
OBJET : Enquête publique unique du 31 octobre au 2 décembre 2022 inclus.
Société GNOSIS BY LESAFFRE
Demande d’autorisation environnementale relative à l’exploitation et la construction d’une unité de production de chondroïtine sodium sulfate située sur les communes de DENAIN et LOURCHES.

Monsieur/Madame le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de la consultation du public et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit du 15 octobre au 2 décembre 2022 sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l’avis informant le public de l’ouverture d’une consultation du public sur la demande d’enregistrement mentionnée en objet.

À Escaudain, le 2 Décembre 2022

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

Pour le Maire empêché,
JACQUES BARBUZZI
Adjoint Délégué



À retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des procédures environnementales
À l’attention de Juliette MILON
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : pref-bicpe1@nord.gouv.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique unique du 31 octobre au 2 décembre 2022 inclus.
Société GNOSIS BY LESAFFRE
Demande d’autorisation environnementale relative à l’exploitation et la construction d’une unité de production de chondroïtine sodium sulfate située sur les communes de DENAIN et LOURCHES.

Monsieur/Madame le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de la consultation du public et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit du 15 octobre au 2 décembre 2022 sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l’avis informant le public de l’ouverture d’une consultation du public sur la demande d’enregistrement mentionnée en objet.

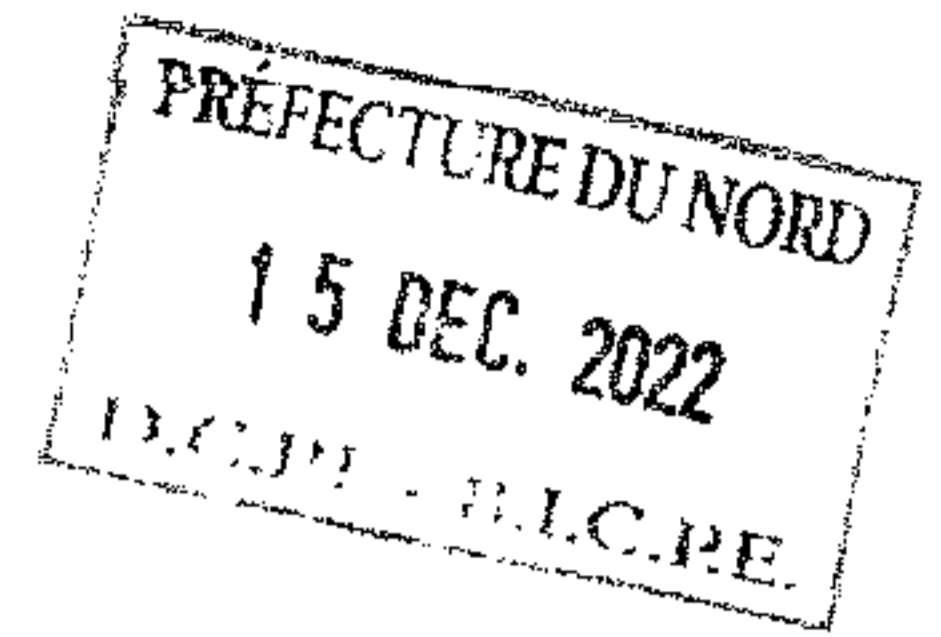
À *Lezardre*, le **- 5 DEC. 2022**

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

À retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des procédures environnementales
À l’attention de Juliette MILON
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : pref-bicpe1@nord.gouv.fr

JM

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

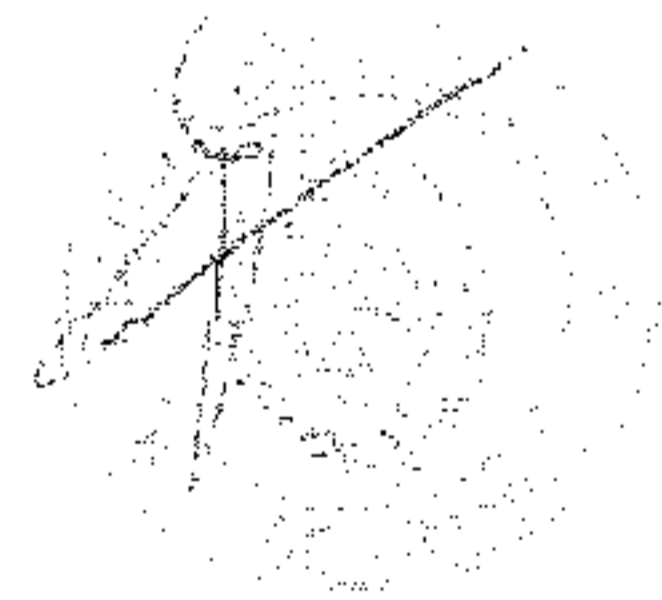


OBJET : Enquête publique unique du 31 octobre au 2 décembre 2022 inclus.
Société GNOSIS BY LESAFFRE
Demande d’autorisation environnementale relative à l’exploitation et la construction d’une unité de production de chondroïtine sodium sulfate située sur les communes de DENAIN et LOURCHES.

Monsieur/Madame le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de la consultation du public et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit du 15 octobre au 2 décembre 2022 sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l’avis informant le public de l’ouverture d’une consultation du public sur la demande d’enregistrement mentionnée en objet.

À ROEULX , le 03 / 12 / 2022

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

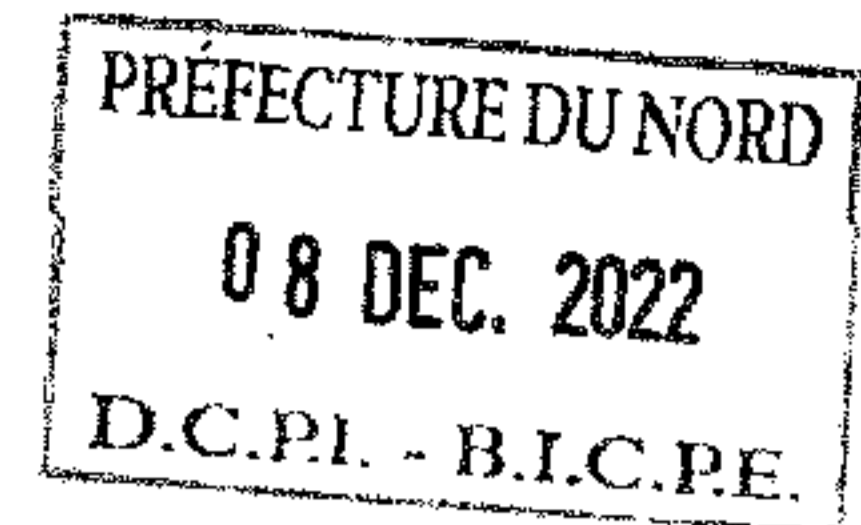


À retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des procédures environnementales
À l’attention de Juliette MILON
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : pref-bicpe1@nord.gouv.fr

W. Sans Peur

IM

CERTIFICAT D’AFFICHAGE



OBJET : Enquête publique unique du 31 octobre au 2 décembre 2022 inclus.
Société GNOSIS BY LESAFFRE
Demande d’autorisation environnementale relative à l’exploitation et la construction d’une unité de production de chondroïtine sodium sulfate située sur les communes de DENAIN et LOURCHES.

Monsieur/Madame le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de la consultation du public et jusqu’à la clôture de celle-ci, soit du 15 octobre au 2 décembre 2022 sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l’avis informant le public de l’ouverture d’une consultation du public sur la demande d’enregistrement mentionnée en objet.

À _____, le 3 décembre 2022
W. Sans Peur

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

À retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des procédures environnementales
À l’attention de Juliette MILON
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : pref-bicpe1@nord.gouv.fr

ANNEXE 5

Fwd: Avis Enquête Soicété GNOSIS BY LESAFFRE

MILON Juliette PREF59 <juliette.milon@nord.gouv.fr>

Jeu 15/12/2022 11:13

À : BROUET JOSIANE <josiane.brouet@outlook.com>

 1 pièces jointes (364 Ko)

DELIB n°38 Installation classée pour la protection de l'environnement - Enquête publique sur la demande présentée par la Ste GNOSIS BY LESAFFRE FRANCE en vue d'obtenir l.pdf;

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Avis Enquête Soicété GNOSIS BY LESAFFRE

Date :Thu, 15 Dec 2022 10:03:48 +0000

De :dgs <dgs@roeux.fr>

Pour :juliette.milon@nord.gouv.fr <juliette.milon@nord.gouv.fr>

Copie à :pref.bicpe1@nord.gouv.fr <pref.bicpe1@nord.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en PJ, l'avis du conseil municipal en date du 09 décembre dernier relatif à l'implantation d'une usine de production de chondroïtine sodium sulfate sur les communes de Deanin et Lourches.

Cordialement

Jean Bernard DEMOY

DGS

Commune de Roeulx

Département du Nord - Arrondissement de Valenciennes - Canton de Denain

=====

COMMUNE DE ROEULX

=====

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N°38/2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf décembre à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Maire.

Nombres de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2022

Monsieur Charles LEMOINE, procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Présents : MM. LEMOINE Charles - STIEN Patrick - DENIZON ZAWIEJA Isabelle - ANTIDORMI Antonio - GUISGAND Patricia - VERRIEZ Francis - ALLAMANDO Claudine - VANGHELLE Gérard - DESSEINT Henri Paul - PETIT Martine - LEFEBVRE Thierry - BAVAIS Sylvie - BROCAIL VANGHELLE Sandrine - CLAISSE BLEUSEZ Véronique - LELEU Séverine - LAKOMY Jérôme - PLOUCHART Laetitia - MASOCCO Loïc - LACOUR Frédérique - LANCIAUX Alphonse - BLEUSEZ Nicolas.

Excusés : Mme ROCCA FAZIO Gaëtane (procuration à M VANGHELLE Gérard)
M COUSIN CONSILLE Alfréda (Procuration à M DESSEINT Henri Paul)
M SIMON Jean (procuration à M Antonio ANTIDORMI)
Mme THERY VILAIN Myriam (Procuration à Mme PATIT Martine)

Absents : M LEGRAND Claude Hervé, LANCELLE Jérôme.

Madame Isabelle DENIZON est nommée secrétaire de séance.

Installation classée pour la protection de l'environnement – Enquête publique unique sur la demande présentée par la Ste GNOSIS BY LESAFFRE FRANCE en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation et la construction d'une unité de production de chondroïtine sodium sulfate située sur les communes de DENAIN et LOURCHES :

Monsieur le Maire expose :

Une enquête publique est ouverte dans le cadre de la demande présentée par la Sté GNOSIS BY LESAFFRE FRANCE en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation et la construction d'une unité de production de chondroïtine sodium sulfate située sur les communes de DENAIN et LOURCHES. Les communes limitrophes sont invitées à donner leur avis.

En application de l'article R.122-6 du code de l'environnement, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Région Hauts de France a rendu son avis sur ce projet d'implantation dont un exemplaire est joint en annexe n° 2.

Présentation succincte du projet :

- Le projet est implanté à moins de 100 mètres des habitations sur 5.86 hectares au sein du parc d'activités des Pierres Blanches et comprend la création de plusieurs bâtiments ;
- Trois phases de productions :
 - o 120 tonnes de produits finis
 - o 240 tonnes
 - o 360 tonnes à l'horizon 2030.

- Le besoin en eau pour le process industriel est évalué à 841 000 m3 par an en fin de déploiement de la phase 2 ;
- Une prise d'eau dans l'Escaut pour alimenter les tours aérorefrigérantes avec un rejet dans l'Escaut canalisé ;
- Création d'une nouvelle canalisation d'adduction en eau potable et réhabilitation d'une citerne d'eau potable de 3 000 m3 ;
- Modification du réseau d'assainissement

Cet avis met en exergue les points suivants :

- L'étude d'impact n'est pas complète pour ce qui concerne la ressource en eau
- La compatibilité du projet avec la ressource en eau n'est pas démontrée tout en sachant qu'il est situé dans un territoire en tension quantitative que le contexte du changement climatique va aggraver,
- Les flux rejetés dans les milieux aquatiques sont importants notamment pour certains éléments non traités comme les chlorures.
- Etudes insuffisantes sur les risques sanitaires en lien avec l'air ;

Le conseil municipal est invité à émettre son avis sur l'implantation de ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Estime que le dossier présenté par la Ste GNOSIS BY LESAFFRE doit être complété des réponses soulevées par la M.R.A.E afin de lever les inquiétudes en matière de prélèvement d'eau dans la nappe phréatique et de traitement des effluents avant rejet dans l'Escaut canalisé.
- Emet un avis défavorable compte tenu de l'avis rendu par la mission régionale d'autorité environnementale qui fait état de lacunes dans le dossier de demande présenté par la Société GNOSIS BY LESAFFRE France en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation et la construction d'une unité de production de chondroïtine sodium sulfate située sur les communes de DENAIN et LOURCHES.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour Copie Conforme.

Le Maire,

Charles LEMOINE

Au registre sont les signatures

ANNEXE 6

Madame Josiane BROUET
Commissaire enquêteur
121, rue Pasteur
59540 CAUDRY
Tél 03.27.85.33.72

CAUDRY, le 11 Décembre 2022

Monsieur CAUCHE
GNOSIS BY LESAFFRE
137 Rue Gabriel Peri

59700 MARC EN BAOROEUL



Objet : ENQUETE PUBLIQUE –

Enquête Publique du 31 octobre 2022 au 2 décembre 2022 concernant la DEMANDE présentée par la SAS GNOSIS BY LESAFFRE France en vue d'obtenir l'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE relative à la construction et la mise en exploitation d'une unité de production d'un API (ingrédient pharmaceutique actif « Active Pharmaceutical Ingrédient » sous forme de poudre (la Chondroïtine sodium sulfate) sur la commune de DENAIN, dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Pierres Blanches, sur les communes de DENAIN et LOURCHES

Décision du 30/09/2022 n° E22000105/59

Arrêté d'ouverture d'enquête de Monsieur le Préfet du Nord en date du 30 septembre 2022

Monsieur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de production d'un API (ingrédient pharmaceutique actif « Active Pharmaceutical Ingrédient » sous forme de poudre (la Chondroïtine sodium sulfate) sur la commune de DENAIN, dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Pierres Blanches, sur les communes de DENAIN et LOURCHES, s'est terminée le vendredi 2 décembre à 17 h.

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, je vous adresse

- en version papier le procès-verbal de synthèse des observations formulées pendant l'enquête par le public.
- copies du registre, des annexes, des courriers et des mails,

Pour me permettre de finaliser mon rapport dans les délais réglementaires, et de donner ainsi une réponse au public qui est intervenu pendant la durée de l'enquête, je vous remercie de me transmettre **votre réponse pour chaque observation et chaque thème** dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours.

Les réponses peuvent être faites :

- soit à la suite de chaque observation ou question (je peux mettre à votre disposition une version Word si vous le souhaitez)
- soit en rappelant la référence de l'observation : ex E1 – 1)

Je reste à votre disposition, et dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments distingués.

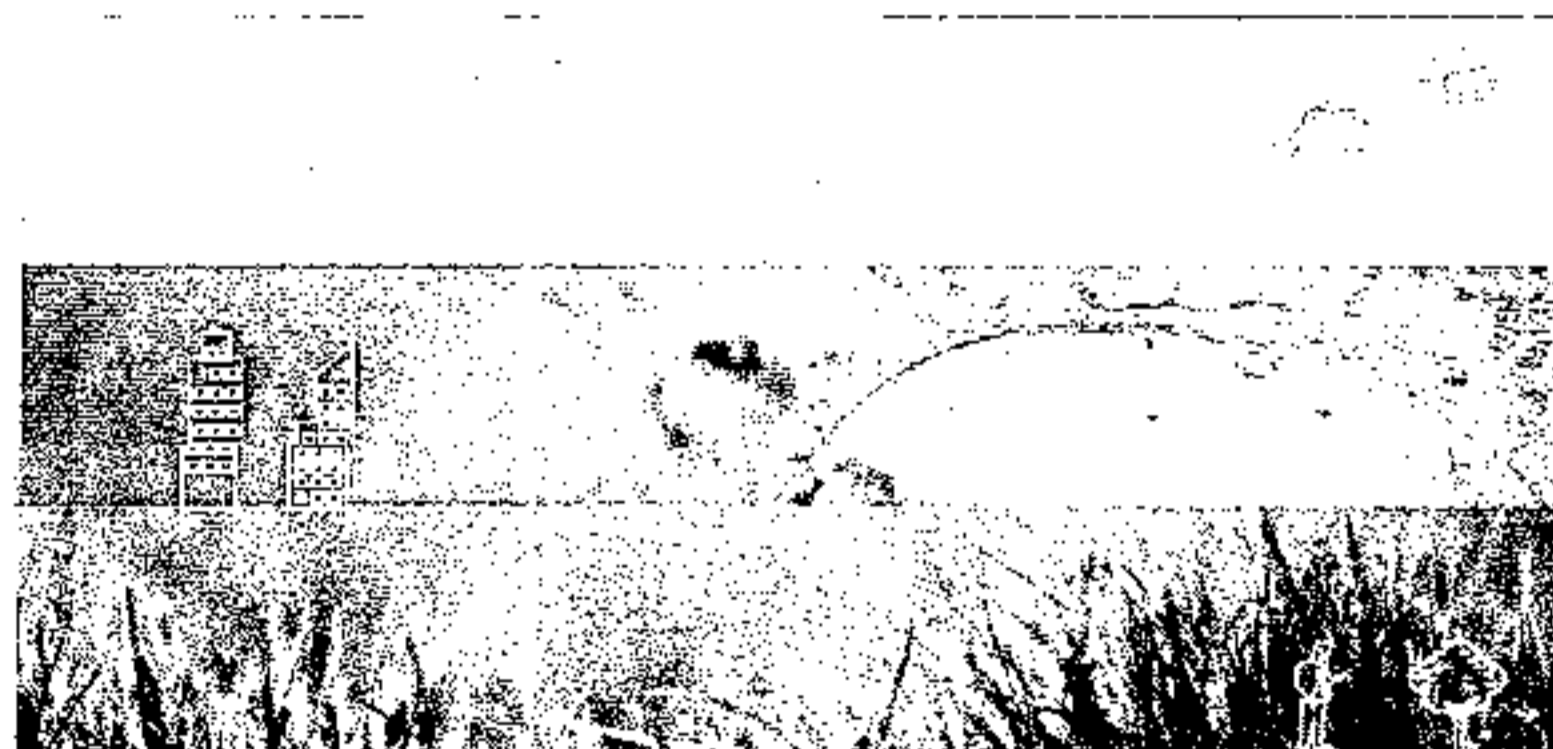
Le 10 Décembre 2022

Décision du 30/09/2022 n° E22000105/59
Arrêté d'ouverture d'enquête de Monsieur le Préfet du Nord en date du 30 septembre
2022

Département du Nord

Commune de DENAIN

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE :
DEMANDE présentée par la **SAS GNOSIS by LESAFFRE**
FRANCE en vue d'obtenir l'**AUTORISATION**
ENVIRONNEMENTALE relative à la construction et la mise en
exploitation d'une unité de production d'un **API (ingrédient**
pharmaceutique actif « Active Pharmaceutical Ingrédient » sous
forme de poudre (la Chondroïtine sodium sulfate), sur les communes de
Denain et Louches dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des
Pierres Blanches, rue Louis Petit
à **DENAIN** et **LOURCHES**



PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Madame Josiane BROUET
Commissaire Enquêteur

Enquête Publique du 31 octobre 2022 au 2 décembre 2022 concernant la DEMANDE présentée par la SAS GNOSIS BY LESAFFRE France en vue d'obtenir l'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE relative à la construction et la mise en exploitation d'une unité de production d'un API (ingrédient pharmaceutique actif « Active Pharmaceutical Ingrédient » sous forme de poudre (la Chondroïtine sodium sulfate) sur la commune de DENAIN, dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Pierres Blanches, sur les communes de DENAIN et LOURCHES

Synthèse des observations

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 31 octobre au vendredi 2 décembre 2022,

- le commissaire enquêteur a reçu 3 personnes.
- 4 mails, ont été adressés au commissaire enquêteur via l'adresse mail de l'enquête,
- 1 observation a été déposée sur le registre papier de LOURCHES,
- 2 observations dont 1 avec 3 annexes (sur 7 pages), ont été déposées au registre d'enquête de DENAIN ou remis au commissaire enquêteur lors des permanences pour être déposés au registre d'enquête,
- 5 contributions ont été déposées sur le registre numérique de l'enquête,
- Enfin sur toutes ces annotations, 20 observations ont été recueillies, (sauf consultation du dossier et des plans, dépôt de documents et les hors sujets non comptabilisés) ont été relevées et réparties sur les thèmes suivants :

Thèmes	Abréviation	Nbre observations
Manque d'information, de données et d'explication sur le projet– Demande de réunion d'information.	ME	2
Environnement/Nuisances/Pollution (sonore, air, eau, poussière, déchets polluants ?.....)/Hydrologie/ Santé....	NP	4
Faune, flore, biodiversité, haies/zones humides ou inondables	FB	1
Economie/budget/emplois	EB	2
Avis favorable	AF	1
Avis défavorable	AD	1
Energie Renouvelable	ER	4
Divers –	DIV	2
Consommation d'eau et qualité	CE	3
SOIT ENSEMBLE		20
Dépôt de documents ou Hors sujet	HS	4

Il faut noter que :

- **1 seule personne était favorable au projet** (personnes extérieures à la commune, qui a adressé en même temps une demande d'emploi.)
- 4 contributions reçues par mail (en anglais) étaient hors sujet.
- **Toutes les autres personnes qui se sont présentées lors des permanences, ou qui se sont exprimées par courrier ou par mail, étaient CONTRE le projet, soit :**

Enquête Publique du 31 octobre 2022 au 2 décembre 2022 concernant la DEMANDE présentée par la SAS GNOSIS BY LESAFFRE France en vue d'obtenir l'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE relative à la construction et la mise en exploitation d'une unité de production d'un API (ingrédient pharmaceutique actif « Active Pharmaceutical Ingredient » sous forme de poudre (la Chondroïtine sodium sulfate) sur la commune de DENAIN, dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Pierres Blanches, sur les communes de DENAIN et LOURCHES

Trois CONTRE le projet, et une POUR le projet.

**Il a été fait état souvent d'un manque d'information préalable et de communication.
(dossier complexe)**

Les observations recueillies au cours de l'enquête ont été recensées et réunies dans le tableau ci-après :

Réf. Registre	N° OBS	OBSERVATIONS CONSIGNÉES dans registre : écrites (R) orales (RO) registre numérique (©) ou mail (E)	THE ME
E1 E2 E3	1 2 3	TINA MARTIN (ADRESSE MAIL de L'ENQUETE) <i>Ces trois contributions écrites en anglais représentent en fait une proposition de service.</i> <i>Donc HORS SUJET</i>	HS HS HS
R4	4 5	Mme RABELLE (REGISTRE PAPIER LOURCHES) « s'interroge sur les conséquences de cette implantation sur la santé, l'environnement. « L'information sur l'enquête publique n'est pas accessible à tous : manque de publicité et de communication. Souhaite une réunion publique pour plus de renseignements (accessible à tous) sur ce projet. » (signé)	NP ME
E5	6	TINA MARTIN <i>Idem observation 1 à 3</i> <i>HORS SUJET</i>	HS
@6	7	Mme Catherine ESTAQUET (REGISTRE NUMERIQUE) Atelier pour le Développement Durable de Douchy-les-Mines « Les centaines de pages du dossier déposé par la société GNOSIS by LESAFFRE pour être autoriser à pouvoir construire une unité de production de chondroïtine sulfate dans le denaisis est constitue une aberration et ce pour les raisons suivantes : * l'environnement et les conditions de vie du denaisis sont particulièrement dégradés (héritage d'un passé d'industries lourdes et polluantes), des installations industrielles actuelles qui par effets convergents continuent (malgré des normes industrielles respectées) à altérer la santé des habitants (<i>incinérateur , Recydem, ...</i>)	NP

8	<p>Notre territoire, ancien bassin minier et sidérurgique) présente des indicateurs de pollution et de santé parmi les pires de la région Des hauts de France et de France L'agglomération Porte du Hainaut est classée la communauté urbaine de France à la plus forte mortalité (Source : Insee, INSERM-CepiDc. Traitement : ORS Nord – Pas-de-Calais.) : 139ème sur 139 ! La pollution, qu'elle provienne du flux de Poids lourds ou des émissions de l'incinérateur (dont nous avons peu de prospective) coûte cher en terme de santé publique. Multipliant les substances cancérigènes, elle diminue l'espérance de vie. En matière d'espérance de vie : le Territoire de la Porte du Hainaut dont fait partie la ville de Douchy les-mines est le plus mal placé de France (185 ème sur 185) et celui de la CAVM Valenciennes-Métropole 179 ème rang ! Ajoutons que • l'arrondissement est au 1er rang pour les cancers • le taux de mortalité atteint aussi des records avec une surmortalité par rapport au reste de la France en croissance : + 31% actuellement pour + 26% dans les années 90. La surmortalité est de +48 % pour les moins de 65 ans...</p>	EB
9	<p>Nous ne voulons plus d'installation qui dégrade directement et indirectement l'environnement et la santé des habitants.</p>	AD
10	<p>« Or le dossier présenté par Lesaffre est bien peu précis sur les effets polluants induits par la production sur l'AIR et l'EAU * la consommation du volume d'eau par l'entreprise, représente plus de 60 % de la consommation actuelle de la ville de Denain : un scandale ! quand on note que depuis plus de quatre ans nous sommes contraints par des arrêtés préfectoraux de limitation de consommation d'eau ! * la station d'épuration de Wavrechain sera-t-elle en capacité d'absorber et digéré les volumes d'eau souillés par Lesaffre ? Quelle sera la concentration en chlorure des eaux de sortie de la station vers l'émissaire Escaut ? * Enfin la chondroïtine sulfate est un composé chimique aux effets thérapeutiques peu convainquant (non reconnu par l'agence du médicament, les autorités de santé européennes doutent de son efficacité et soulignent que le produits ne peut aider à soutenir la mobilité des articulations) Alors pourquoi produire de tels volumes d'un produit peu efficace , non reconnu et non remboursé et qui aspire des centaines de milliers de m3 d'eau ! Les effets induits sur le plan économique : • la dégradation du cadre de vie qui va faire perdre de l'attractivité à la ville et plus largement au denaisis déjà stigmatisé comme le « territoire déchet » ou « le territoire poubelle. Nombreuses personnes ont signifié le rejet/dégoût des visiteurs ou personnes en transit sur notre territoire à la vue de « terrils » de gravats et autres déchets stockés en bord à canal par Recydem, sans compter le pinceau de fumée de l'incinérateur. et demain les fumées de</p>	CE

		<p>Lesaffre • la moins-value sur les biens immobiliers des propriétaires occupants qui en achetant sur Denain, Louches ont la certitude que leur propriété perdra de leur valeur par les nuisances induites par cette installation • Les coûts de la pollution sur les dépenses publique de santé. Au nom des membres de l'A3D , des douchynois, des habitants du Denaisis , je m'oppose à ce projet. Demain l'eau nous manquera et les gélules de chondroïtine n'auront aucune utilité. »</p> <p>Catherine ESTAQUET</p>	
@7	11	<p>François FLINOIS (REGISTRE NUMERIQUE)</p> <p>« Je ne sais pas si au vu de l'épaisseur du dossier DDAE figure dans les différentes rubriques, se recoupant d'ailleurs , d'aménagement paysager du site la notion de couvre sol protecteur. Si oui ou à l'inverse si non , je suggère sur l'aménagement paysager du site et la zone de compensation écologique l'usage de couvre sol , de toile de paillage écologique , de filet anti érosion à base de fibres de noix de coco , de jute , en chanvre , sisal etc et non en polymère propylène , polyester... Ces derniers sont des dérivés du pétrole et peu dégradables contrairement aux fibres végétales même s'il leur faut parfois un très léger support plastifié. »</p> <p>(signé)</p>	FB
@8	12	<p>François FLINOIS (REGISTRE NUMERIQUE)</p> <p>« En ce qui concerne l'observation n° 3 sur l'étude d'approvisionnement énergétique comme un mix chaudière gaz et solaire photovoltaïque, j'ai bien conscience du raisonnement industriel du maître d'ouvrage mais il me semble que le solaire va être un substitut ou tout au moins un complément dans un <i>très proche avenir</i>.</p> <p>On attendrait d'ailleurs des autorités et du législateur un coup de pouce incitatif que LESAFFRE peut se permettre de développer par sa puissance industrielle. Certes l'entretien des panneaux aura un coup mais on peut très bien imaginer dans un avenir proche l'usage de drones nettoyeurs.</p>	ER
	13	<p>« En ce qui concerne l'observation n° 4 je crois l'avoir mal exprimé . Je la reformule ainsi . En lieu et place de l'ammoniac NH3 , ne peut on pas utiliser un fluide frigorigène tel que le CO2 ou les HFO? Cela serait il valable thermodynamiquement et économiquement rentable? Il est dommage que le dossier n'explique pas le rachat en 2015 de l'entreprise italienne GNOSIS spécialisée en biotechnologie par LESAFFRE?</p>	ER

@9	14	<p>« https://www.lesechos.fr/2015/11/lesaffre-achete-le-groupe-italien-gnosis-256620 avec un fort actif de propriété intellectuelle qui va certainement être mis en valeur par ce projet denaisien (voir la base de données publique de l'INPI). Donc avis favorable étant donné que la zone est classée au plan de la réglementation urbanistique en zone à activité économique et sous réserve de prise en compte des observations citées précédemment »</p>	AF
	15	<p>LIEVAL Audrey (SAGE DE L'ESCAUT) (SUR REGISTRE NUMERIQUE)</p> <p>« s'interroge sur la température de l'eau qui sera rejeté dans l'Escaut. Ensuite, étant donné l'impact sur la ressource en eau, il serait fort judicieux de venir présenter ce projet à la Commission Locale de l'Eau du SAGE DE L'ESCAUT (qui reçoit normalement pour information les dossiers de déclaration Loi sur l'Eau et pour avis les dossiers d'autorisation). Nous n'avons jamais été sollicité ni informé directement sur le projet. Je vous invite donc à me contacter pour cela. Audrey LIEVAL Chargé de mission SAGE DE L'ESCAUT ».</p>	CE
@ 10	16	<p>François FLINOIS (REGISTRE NUMERIQUE)</p> <p>« il semble sauf erreur de ma part, que les avis de tiers tel VNF, RTE, ORANGE...etc ne figurent que sous forme papier et soient inaccessibles à partir du dossier numérique. »</p>	ME
R11	17	<p>François FLINOIS (REGISTRE PAPIER DENAIN) Jeudi 1^{er} décembre 2022</p> <p>« 1- Pour ce qui est du domaine des « Meilleures Technologies Disponibles » dites MTF développées dans le sous document PJ 57/58/59 rapport n° A 114576 version du 28 septembre 2022 je note en suggestion pour Le maître d'ouvrage qui est GNOSIS <u>l'usage de puits de lumière en priorité par rapport à l'usage d'éclairage LED décrit en page 87 et ce que ce soit sur les bâtiments de production et bureau.</u></p> <p>La commissaire enquêteur doit relever cette suggestion qui aurait dû être également soulevée par l'architecte MVD et même demandée par GNOSIS.</p>	ER
	18	<p>« 2- L'architecte MVD mandaté par GNOSIS ne pourrait-il pas <u>prévoir une couleur de bardage blanche</u> ou tout au moins moins sombre sur l'ensemble du site ce qui permettrait d'avoir un échauffement moins fort des bâtiments en période d'été (donc moins d'échauffement pour le personnel et le matériel) ?</p>	DIV

	19	<p>« 3- Pour ce qui est de <u>l'étude d'approvisionnement</u> : OK pour le but recherché, cependant il me semble <u>qu'en raison du contexte économique énergétique, la combinaison d'usage chaudière + solaire photovoltaïque devrait être privilégiée la conclusion page 14 de ce sous-document est trop facile.</u> Rappelons au maître d'ouvrage GENOSIS que <u>d'autres industriels régionaux se sont investis dans cette voie du solaire photovoltaïque</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renault Douai et Maubeuge (2012) - Total Energie sur une partie de l'ancien site centrale thermique de Pont-sur-Sambre (2021) <p>Rappelons au maître d'ouvrage que son référent préfectoral et ses aides que sont la DREAL et autres services déconcentrés souhaitaient en 2009 dans leur rapport :</p> <p>« Enjeux pour l'industrie Régionale du Nord Pas-de-Calais »</p> <p><u>Leur souhait « le développement de fermes photovoltaïques » sur des surfaces importantes comme les toitures des bâtiments industriels, commerciaux ou collectifs.....est attendu en région page 395</u></p> <p>Rappelons également que le Préfet, toujours dans ce rapport indique pages 396 et 506 la présence de filière spécialisée dans ce domaine du solaire photovoltaïque (construction de panneaux et fabrication d'éléments chimiques nécessaires à leur construction ultérieure). Il serait donc dommage que la suggestion ne soit pas reprise par la commissaire enquêteure et le maître d'ouvrage. Entre 2005 et à ce jour, 2 industriels majeurs, Renault (2012) et Total (2021) se sont investis.</p>	ER
	20	<p>« 4- Pour ce qui est de <u>la production de froid pour le process</u>, j'ai bien compris les 2 avantages écologiques de l'usage de l'amoniac NI+3 avec</p> <p>ODP « Ozone Dépletion Potentiel » = nul 0. PRP « Potentiel de Réchauffement Planétaire » = nul = 0</p> <p>Sauf mauvaise compréhension et ce par rapport aux HFC et HCFC visés par une extinction réglementaire européenne et française, mais <u>pourquoi ne pas envisager du CO2 = dioxyde de carbone comme fluide frigorigène.</u></p> <p><u>Il semble que le CO2 soit l'avenir ?</u> <u>Gnosis et MV2 se sont-ils posé la question ?</u> <u>Quid des HFO (Hydro Fluoro Olefines) ?</u></p>	DIV

QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR, suite aux interrogations du public :

1- CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Dans le document PJ4, il est indiqué qu' « en fin de déploiement capacitaire (phase 2) l'usine consommera jusqu'à 747 800 m³ /an d'eau, toute eau confondue » soit 552 400 m³ d'eau potable et 195 400 m³ d'eau de l'Escaut.

Comment pensez-vous réduire la consommation d'eau en général, et plus particulièrement d'eau potable, sans baisser la qualité et la quantité des productions ?

2- EMPLOI :

Le dossier PJ4 stipule sous le paragraphe 4.1.4.2 que le projet comptera près de 80 employés, et en complément aux emplois directs environ 75 emplois induits seront créés.

Comment la presse (VOIX DU NORD) a pu mentionner dans l'édition du 6/9/2020 (déposée en annexe dans le registre DENAIN le 1.12.2022 : 400 EMPLOIS).

D'autres articles plus récents mentionnaient : en phase 2 « trois cents emplois sont escomptés ».

Quelle serait alors la production et les besoins en eau potable ??

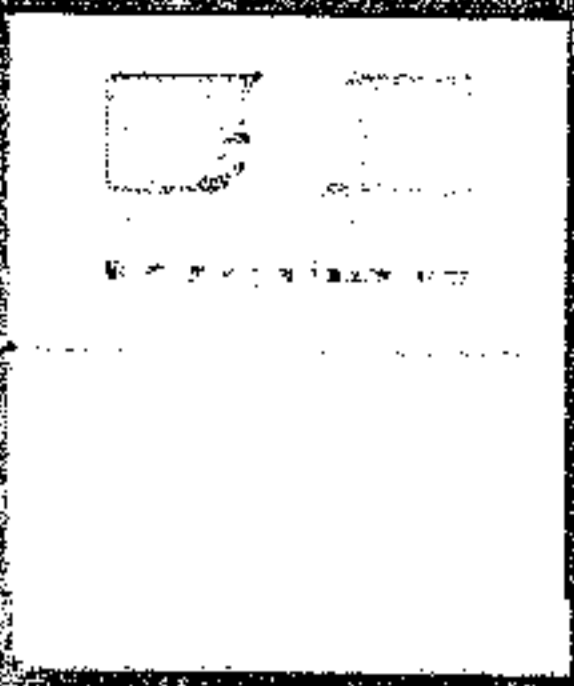
ANNEXES

TRADUCTION DES CONTRIBUTIONS 1 à 3 et 5 –

Sujet: Contacts potentiels potentiels Bonjour, seriez-vous intéressé à acquérir la liste des professionnels des produits naturels / nutraceutiques? Nous pouvons fournir toutes sortes de bases de données de l'industrie en fonction de vos besoins à travers le monde. Les titres d'emploi comprennent : nutritionnistes, diététistes, scientifiques, coordonnateurs de conditionnement physique et de bien-être, pédiatrie, aides aux soins personnels, physiothérapeutes, instructeurs de gymnastique/entraîneurs personnels, pharmaciens, pharmaciens, pharmaciens, technologues alimentaires, directeurs de fabrication, gestionnaires de la préparation des aliments, directeurs médicaux, médecins, directeurs médicaux, directeurs des ventes et du marketing, acheteurs/directeurs des achats, directeurs médicaux, professionnels de la R & D, innovateurs, professionnels de la santé, gestionnaires du contrôle de la qualité, sécurité Managers, Business / Product Development Managers, Brand Managers, Production Managers, Policy Makers, Operations Managers etc... ! Nos listes comprennent: Nom de l'entreprise, URL Web, adresse postale, nom du contact, titre du poste, ID de messagerie, profil LinkedIn, numéros de téléphone et de fax, type d'industrie, taille de l'emploi, taille des revenus et code SIC.Veuillez confirmer votre public cible exact dans les critères mentionnés ci-dessous. Industrie cible : Titres d'emploi cibles : Géographie cible : Par conséquent, je vous transmettrai les chiffres, la qualité des données et plus d'informations pour votre examen. J'attends votre réponse avec impatience. Merci et salutations,Tina Martin | Responsable marketing'Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mails, veuillez répondre par « Leave Out »

PIECES JOINTES à l'observation R11 ci-dessus :

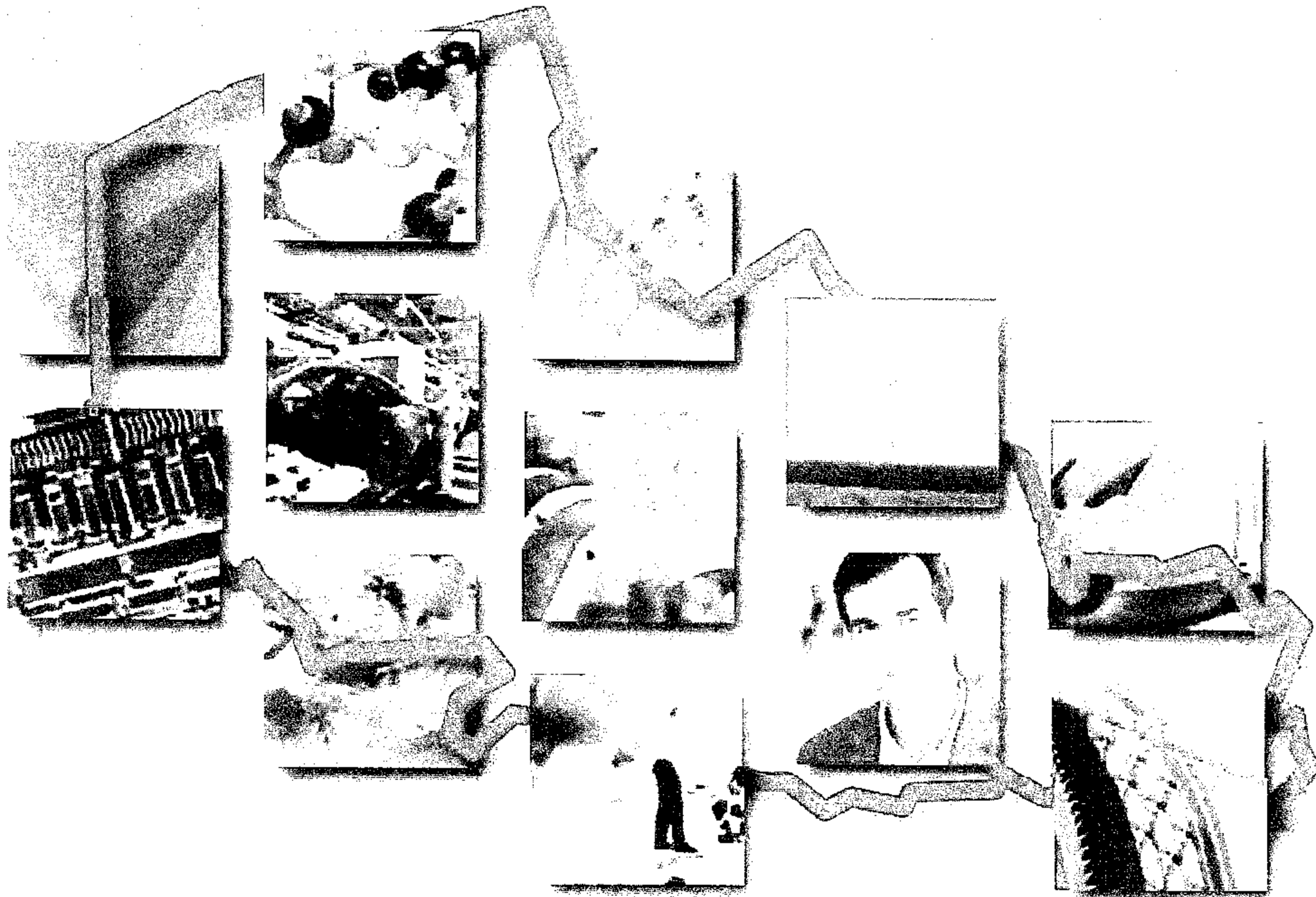
Annexe 1)



1988

ENJEUX POUR L'INDUSTRIE

1988 - 1989 - 1990 - 1991 - 1992 - 1993 - 1994 - 1995 - 1996 - 1997 - 1998 - 1999 - 2000 - 2001 - 2002 - 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011 - 2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028 - 2029 - 2030 - 2031 - 2032 - 2033 - 2034 - 2035 - 2036 - 2037 - 2038 - 2039 - 2040 - 2041 - 2042 - 2043 - 2044 - 2045 - 2046 - 2047 - 2048 - 2049 - 2050 - 2051 - 2052 - 2053 - 2054 - 2055 - 2056 - 2057 - 2058 - 2059 - 2060 - 2061 - 2062 - 2063 - 2064 - 2065 - 2066 - 2067 - 2068 - 2069 - 2070 - 2071 - 2072 - 2073 - 2074 - 2075 - 2076 - 2077 - 2078 - 2079 - 2080 - 2081 - 2082 - 2083 - 2084 - 2085 - 2086 - 2087 - 2088 - 2089 - 2090 - 2091 - 2092 - 2093 - 2094 - 2095 - 2096 - 2097 - 2098 - 2099 - 2100

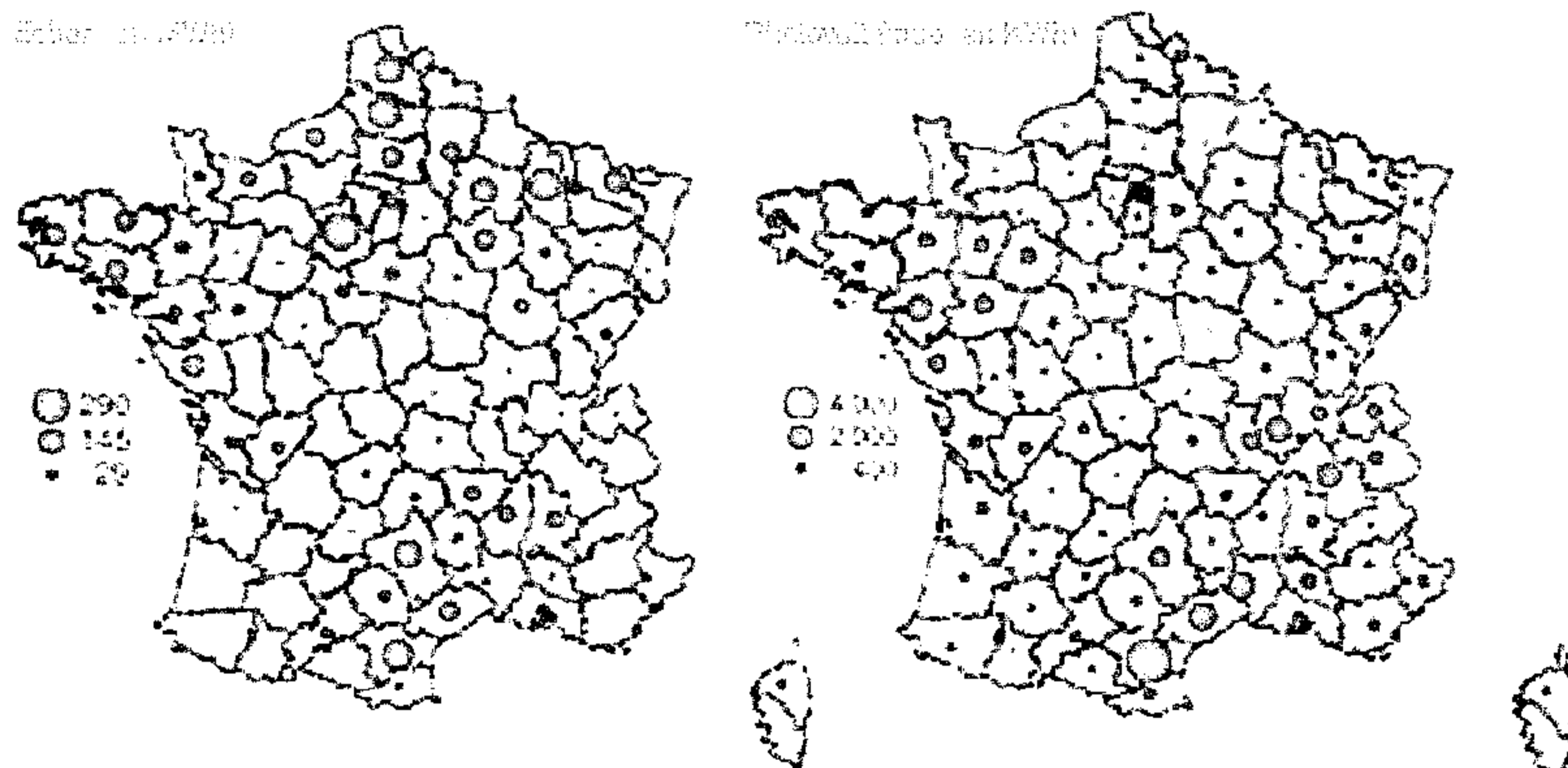


DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

DIRECTION RÉGIONALE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

2) Annexe 2-3-4

Puissances éoliennes et photovoltaïques raccordées au réseau au 30/12/2008



Source : SOeS d'après ERDF et RTE

Le Nord-Pas-de-Calais a financé 1 461 installations solaires en 2006

L'État, l'ADEME et la Région soutiennent le solaire :

- réduction de TVA, crédits d'impôt et aides aux études ou à l'investissement accordés par l'État pour la production solaire thermique ou photovoltaïque.
- développement de la filière photovoltaïque en région (Cd2e),
- projet d'une centrale solaire "Les beffrois au soleil" (cf plan Climat).

Depuis 2001, la Région a soutenu 1 461 installations solaires en Nord – Pas-de-Calais.

En 2006, la région compte 15 000 m² de capteurs installés pour la production d'eau chaude sanitaire, voire de chauffage solaire, chez des particuliers, des entreprises, des collectivités ou des bailleurs sociaux²¹.

Bénéficiant depuis mi 2006 d'un tarif de rachat de l'électricité produite particulièrement attractif, **la production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques connaît un développement important**, notamment pour les installations domestiques, même si les puissances unitaires installées restent modestes. En 2006, plus de 570 kWc produisent en région l'équivalent de la consommation en électricité de 146 foyers²².

Par ailleurs, le **développement de "fermes photovoltaïques" sur des surfaces importantes** comme les toitures des bâtiments industriels, commerciaux ou collectifs, etc.) est attendu en région.

En 2008, 870 certificats ouvrant droit à obligation d'achat, représentant une puissance installée totale de 2 942 kWc, ont été délivrés par la DREAL Nord – Pas-de-Calais pour des installations photovoltaïques.

21. Source : Rapport d'activité ADEME 2006

22. Source : Rapport d'activité ADEME 2006

"Technologies solaires pour tous" à Loos-en-Gohelle

Centre pour la sensibilisation, la formation et l'évaluation des technologies du photovoltaïque pour les régions Nord, c'est un projet de centre de test solaire photovoltaïque permettant le repérage et la connaissance des meilleures technologies pour nos régions selon les usages envisagés. Cette mini centrale analysera une dizaine de technologies de panneaux photovoltaïques sur sheds fixes et sur trackers, des systèmes de stockage et d'injection dans les réseaux. Les données seront accessibles sous conditions par les centres de formation et écoles régionales...

Ce projet fait partie du plan de relance de l'économie

Le coût du projet serait de 1 million d'euros pour 150 à 200 kWc.

Le positionnement de la région sur la technologie solaire

Free Energy fabrique des panneaux solaires photovoltaïques depuis 20 ans environ, à Lens. La technologie utilisée est celle du silicium amorphe, par opposition à celle du silicium cristallin. 40 000 panneaux sont produits par an et vendus un peu partout dans le monde (majoritairement en Afrique qui représente près de 65 % du chiffre d'affaires).

On peut noter aussi le store photovoltaïque de **Dickson**. Cette toile de store brevetée permet de produire de l'ombre tout en générant de l'électricité. Elle est née de la R&D interne et de la coopération de l'ENSAIT, dans le cadre du pôle de compétitivité UPTEx. En 2008, un prototype est mis au point en partenariat avec SOMFY, le leader européen des moteurs et automatismes pour l'animation des ouvertures de la maison. Contrairement aux panneaux solaires, elle utilise la technologie de cellules à couche mince (1µm) par pulvérisation de silicium. Les cellules photovoltaïques sont ultraminces (inférieures à 1 mm) et légères (900g/m²), de type silicium amorphe (Asi). Grâce à ce procédé, l'énergie utile à sa fabrication est nettement inférieure à celle qu'implique un panneau rigide. Sur la base d'un ensoleillement de 1000w/m², la production du store est estimée à 40Wc/m².²³

La région est cependant encore peu présente sur les nouvelles technologies solaires.

Les pôles de compétitivité sont dans d'autres régions. Au niveau mondial des projets de *centrales solaires thermiques* sont d'actualité dans les zones ensoleillées : Solhenha dans les Alpes, Espagne, USA, Afrique du Nord...

Quant aux capteurs, de nouvelles technologies voient le jour qui visent à faire baisser le coût du watt solaire et augmenter le rendement des cellules. En décembre 2008, Total a investi 45 millions de dollars dans une start-up américaine Konarka, qui remplace des cellules en silicium par du plastique souple semi-conducteur. Ces cellules solaires utilisent des matériaux à base de carbone, moins coûteux que les minéraux comme le cuivre, le cadmium ou le silicium, et qui sont « imprimés » par des presses rotatives. Les développements en cours concernent des cellules translucides et impacteront donc le domaine verrier. Des fibres solaires sont également annoncées et concernent le textile. On parle aussi de peintures solaires...

23. Source : Le Moniteur

La société RENAULT a lancé un nouveau modèle MEGANE SCENIC début 2009. C'est le premier constructeur à avoir créé ce segment de marché du monospace. La note sur l'automobile donne plus de précisions sur ce secteur automobile dominant du Douaisis dont les effectifs pourraient se réduire au vu de la conjoncture du 1^{er} semestre 2009. AGC qui a vu ses effectifs 2007 passer de 277 personnes à 200 mi-2008 a mis en place au 2^{ème} semestre 2009 le regroupement de son activité connexe à la production de pare-brise (préparation pour les lignes d'assemblage, mise en place d'accessoires de vitres, etc...) sur le site d'Aniche. L'effectif devrait revenir au niveau de 2007, grâce à cette nouvelle organisation.

La société NYRSTAR a été créée en 2007 par UMICORE et ZINIFEX pour devenir leader mondial de l'activité de raffinage du zinc. L'usine d'Auby exploite depuis 2008 une seule ligne d'électrolyse de zinc, d'une capacité de production de 160 000 tonnes/an. Elle est à la pointe de la récupération de concentrés de métaux nobles comme l'indium utilisé dans la fabrication des écrans plats de téléviseurs et les cellules photovoltaïques.

LEROUX qui a fêté en 2008 ses 150 ans d'existence à Orchies reste le leader mondial de la chicorée et poursuit ses recherches innovantes notamment eu égard aux propriétés naturelles des produits fabriqués.

3.3 MUTATIONS

Les restructurations industrielles touchent peu ou prou toutes les entreprises nombreuses du secteur automobile : après la fermeture définitive de DELPHI en 2007, AGC touché en 2008, WAGON AUTOMOTIVE et INOPLAST le sont à leur tour en 2009.

La construction de wagons ferroviaires techniques n'est pas épargnée : la société Arbel Fauvet Rail (AFR), suite à une mise en règlement judiciaire début 2009, se retrouve en difficulté. Les autres opérateurs nationaux de ce secteur sont également dans une position délicate, ce qui rend opportun une réflexion sur la mise en place d'une filière sur ce secteur.

4 Enjeux et perspectives

Le tissu industriel du Douaisis est fortement dominé par la filière automobile. Le virage automobile se négocie et le territoire résiste pour garder ses atouts dans ce secteur essentiel pour ses emplois. L'arrivée à Cuincy sur le site RENAULT du centre européen de contrôle de la pollution des véhicules (COP) en 2008 témoigne de cette volonté du territoire qui mérite d'être encouragée. Plusieurs pistes de développement complémentaires sont engagées :

- Le développement de nouvelles industries porteuses dans le domaine de l'environnement. Le Douaisis, qui accueille de nombreuses structures travaillant dans le domaine de l'environnement (Ecole des Mines, Agence de l'Eau, ADEME...), s'est positionné sur le développement des éco-entreprises, avec notamment le soutien de Douaisis Technopôle Environnement (DTE), du Cd2e et de l'incubateur APUI. Il ne faut pas surestimer le potentiel de développement de ce secteur

3) Annexe 5-6

5

François FLINOIS
811 rue Claude MONET
59970 FRESNES SUR ESCAUT
TEL 0327250666-0661682395

Société Industrielle LESAFFRE
137 rue Gabriel PERI
59700 MARCQ EN BAROEUL

Madame , Monsieur

Je fais suite à la parution récente dans le journal La Voix Du Nord d'articles sur vos projets industriels Denaisiens.

Veillez trouver ci-joint mon curriculum-vitae.

Votre structure continue à former ses employés actuels et nouveaux employés soit néophytes ou quasi néophytes et à les mettre en valeur.

Soit via le CNAM ou tout autre organisme de formation. Mais surtout en interne.

Ma préférence va bien sûr à un CDI de suite dans un contrat de confiance et de loyauté.

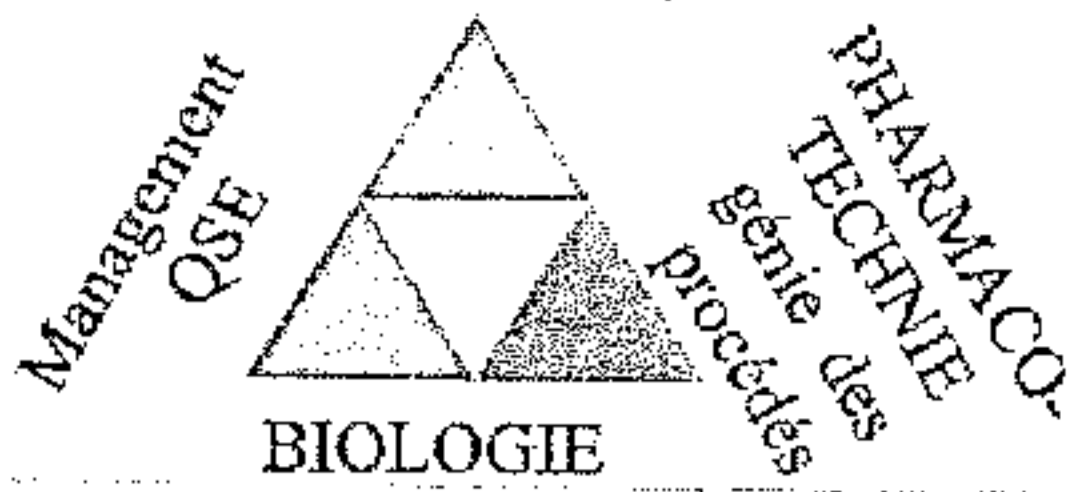
Je dispose depuis peu du statut RQTH et suis mobile géographiquement .

Vous remerciant recevez Madame , Monsieur l'expression de mes salutations.

HERGNIES le 12 Novembre 2020

NB: je viens de terminer la saison 2022 au parc de
Puis du FOU (85) en qualité de plongeur.

François FLINOIS
 811 rue Claude MONET
 59970 FRESNES SUR ESCAUT
 Tel 0327250666-0661682395



OBJECTIF PROFESSIONNEL

Je souhaite (ré) intégrer le secteur des sciences de la vie et de la santé par la participation au projet Denaisien de développement industriel de Lesaffre dans les domaines biologique, pharmacotechnie, génie des procédés et management QSE; étudie toute proposition via contrat de professionnalisation ou autre y compris un CDD sur d'autres sites

E
X
P
E
R
I
E
N
C
E

P
R
O
F
E
S
S
I
O
N
N
E
L
E
S

Octobre 2009 à Mars 2010: CDD à la centrale thermique **EDF de Bouchain** (59) – au sein du service ingénierie sous l'autorité de la responsable performance système eau vapeur : mise à jour de la veille réglementaire sur deux bases de données informatiques ; rédaction d'un cahier des charges techniques selon l'arrêté du 01/03/2004 relatif aux appareils de lavage et accessoires et mise à jour de leur inventaire dans le registre de sécurité; rédaction d'une note de fonctionnement sur les équipements sous pression (arrêté du 15/03/2000); suivi des contrôles réglementaires sécurité et environnementaux avec l'ensemble du personnel

Novembre 2007 et 2008 : CDD chauffeur VL / hôte d'accueil pour le **festival culturel Valenciennois, les e@magiciens**

Juin à Novembre 2005: CDD agent administratif à la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Valenciennes** (59) au service accidents du travail et maladies professionnelles

Octobre 2004 à Février 2005 : CDD agent interviewer " environnement " pour l'institut de sondages **BVA** sur le P.D.U. de Maubeuge (59)

Octobre 2003 à février 2004 : CDD agent contractuel de droit public à la **Préfecture du Nord**

Juillet -Aout 2003: CDD magasinier aux établissements **LELEU de Marly lez Valenciennes**

JANVIER 2003 : stage au groupe de logistique automobile **TRANSFREIGHT de Petite-Fôret** (59) : chargé de l'Evaluation des Risques Professionnels au titre du décret du 05/11/2001 du code du travail portant création du document unique d'évaluation des risques professionnels

Novembre 2001- Août 2002 : stage de formation professionnelle à l'aciérie électrique **VALLOUREC de Saint-Saulve** (59) : chargé du travail préparatoire à la mise en place du référentiel iso 14001 relatif à la protection du milieu naturel : analyse de la norme en vue de l'adapter à la structure : identification des processus clés et supports, intégration de la norme dans le système documentaire qualité (manuel environnement, procédures) information du personnel cadre sur l'analyse environnementale (air, eau, sol, déchets...etc) basée dans un premier temps sur le dossier d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE et l'arrêté préfectoral en découlant – initiation à la veille réglementaire et à la gestion des déchets (BSDI).

Juillet 2001 : stage au **laboratoire mycologie phytopathologie environnement de l'Université du Littoral à calais (62)** Etude physiologique et génétique de la dégradation de l'Hydrocarbure Aromatique Polycyclique benzo(a)pyrène par le champignon *Fusarium solani* sur différents substrats carbonés (extraction d'ADN, clonage de la NADPH-P450 cytochrome réductase fongique chez la bactérie *E. coli*, mesure de la croissance après culture microbienne en batch)

Mars à Mai 2001 : stage **laboratoire d'écophysiologie des invertébrés de l'Université de Lille 1** Travail de mise au point d'un protocole de PCR-RAPD en vue de distinguer plusieurs genres d'*Eisenia* dans des sols contaminés aux métaux lourds

Juillet 2000 : stage au **laboratoire de microbiologie du froid de l'Université de Rouen (antenne d'Evreux)** Travail de mise au point d'un bio-capteur de toluène aux basses températures utilisant *Pseudomonas fluorescens* MF37.0 ayant incorporé le plasmide TOL

Juin à Aout 1998 : CDD saisonnier en sélection de semences végétales chez **PBI-France** (28)

Janvier et février 1997 : stage au **centre INRA Rennes** –unité de sciences du sol:suivi analytique des eaux de différents bassins versants bretons (mesure de débits cours d'eaux, analyse azote total, nitrate, nitrite par chromatographie ionique, des cations par spectrométrie d'absorption atomique)

F
O
R
M
T
I
O
N
S

2003 - centre CNAM de Valenciennes : suivi et obtention de deux modules sur les risques professionnels sur les lieux de travail et leur mesure (dispensé par des membres du service prévention tarification de la CARSAT)

2001 - Université de Lille 1 : Maîtrise de biologie cellulaire mention physiologie et génétique moléculaire

Nécessairement renforcée par la voie de la formation continue en pharmacotechnie et galénique (4 UV- CNAM 75), lyophilisation (IFIS-asso 92), travail en salle propre et sterile (ASPEC 75), propriété intellectuelle (INPI)

Complétée de façon active en tant qu'auditeur libre en différents salons professionnels en sciences de la vie et pharmaceutique et management QSE (pharmapack, pollutec, biofit, eurobio...)

2002 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes : Certificat Consulaire « spécialiste en ingénierie environnementale des installations industrielles »

4) Annexe 7

LA VOIX DU NORD DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2021

Pourquoi Lesaffre et ses 400 emplois ont choisi les Pierres-Blanches ?

Le groupe Lesaffre a confirmé, vendredi, sa volonté de s'implanter dans la zone des Pierres-Blanches de Denain. Le groupe industriel de Marcq-en-Barœul, en contact avec la ville et la Porte du Hainaut depuis trois ans, devrait y fabriquer un complément alimentaire et un arôme alimentaire.

PAR VÉRONIQUE BERTIN
vber@lavoxdunord.fr

Anne-Lise Dufour a réussi à tenir sa langue durant tout ce temps et pourtant, ce n'est pas l'envie d'annoncer l'arrivée d'un mastodonte de l'industrie, surtout en pleine campagne des municipales, qui lui manquait. Lesaffre lui avait fait promettre la plus grande confidentialité sur le dossier. La maire de Denain a donc tenu parole.

Vendredi, c'est au cours d'un déplacement dans la région de Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, que l'industriel, dont le siège est situé à Marcq-en-Barœul, a levé le voile sur deux projets phares (la fabrication de chondroïtine, un complément alimentaire qui soulage l'arthrose, et de la vanilline, un arôme alimentaire) qui s'accompagnent de la construction d'un site de production à Denain, créateur de plusieurs centaines d'emplois. Le ministre en a annoncé quatre cents. Anne-Lise Dufour se doute que ces emplois créés ne seront pas forcément et majoritairement destinés aux Denaisiens puisque ce sont pas mal « de bac + 5, des ingénieurs, des chercheurs, des universitaires », qui vont venir travailler sur la zone des Pierres-Blanches où devrait s'ériger le nouveau site de Lesaffre. « C'est du high-tech et ce sont des gens qui vont amener de la valeur ajoutée », estime la maire.

EMPLACEMENT STRATÉGIQUE
Pourquoi Denain et pourquoi cette zone ? Pour son emplacement. « C'est un bon site pour



Lesaffre a donc annoncé son implantation aux Pierres-Blanches, l'ancienne friche Usinor, à Denain, tout à côté de Log's qui y construit une plateforme logistique. PHOTO D'ILLUSTRATION PIERRE ROUANT

nous, déclare Antoine Baule, le patron du géant mondial de la levure. Il nous permettra de rester à proximité de notre site de recherche en métropole lilloise. Lesaffre va s'implanter à côté de Log's dont le projet de plateforme logistique a pris un peu de retard en raison d'un sous-sol contaminé par Usinor qui est parti de Denain sans dépolluer. Il faut dire que la loi ne les y

C'est une "bonne nouvelle pour le territoire et Denain. Cette installation vient compléter notre panoplie d'entreprises avec Safran, GSK, Log's."

obligeait pas à l'époque. Lesaffre comme Log's vont aussi pouvoir bénéficier d'une nouvelle desserte autoroutière. L'échangeur A2 - A21 est en bonne voie. Aymeric Robin en a eu confirmation cette semaine. « Il est bien inscrit un contrat de plan État-Région. Les planètes s'alignent ». Le président de la Porte du Hainaut se félicite de cette « bonne

nouvelle pour le territoire et Denain. Cette installation vient compléter notre panoplie d'entreprises avec Safran, GSK, Log's ». Lesaffre devrait occuper 10 hectares aux Pierres-Blanches au des constructions par tranches. Il reste donc un peu de place pour d'autres qui voudraient rejoindre cette ancienne friche venue terre de créations d'emplois.

LE SAC EN TOILE DE BENJAMIN

Les cent premiers clients du marché d'Haulchin ont pu repartir avec un tote bag (un sac en toile, imaginé et floqué par Benjamin. L'Haulchinois a effectué du bénévolat durant deux mois à la mairie et, durant cette période, il en a eu l'idée. Il a conçu le personnage et le design de ce sac beige floqué, à la mairie, à deux cents exemplaires. Les cent autres restants seront offerts la semaine prochaine, lors du marché qui aura lieu à la cité Bâtir. Depuis, Benjamin est passé du bénévolat à un contrat en insertion et ses nouveaux employeurs semblent plus que satisfaits de son

travail

UN PRINTEMPS EN COULEURS ?

Laurent Sain, élu à la tête des Boutiques de Valenciennes (qui regroupe 131 magasins), l'a évoqué dans son discours : il a de grands projets pour la sortie de l'hiver, avec une animation commerciale qui se voudra ambitieuse. Il n'en a pas dit plus, mais « on a l'envie de faire quelque chose de marquant au printemps. Je rêve d'une ville très colorée ». Vivement le retour des beaux jours.

PAS DE BÉNÉDICTION DES DOUDOUS

Vendredi, l'école Sainte-Marie de Valenciennes a dû faire face à un cas de Covid et placer une classe de CE1 en quarantaine (lire page suivante). Les cas contacts avaient également pu être identifiés. Ce cas entraîne le report des

photos de classe qui étaient prévues demain et la bénédiction des doudous qui était programmée vendredi

ÉRIC BLONDIAUX, PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE DU VALENCIENNOIS

Avec les élections municipales puis celles à la tête des deux agglomérations, les cartes sont rebattues au niveau des syndicats. Dans le cadre de l'alternance politique scellée entre les agglos de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut, c'était au tour d'un élu de la Porte du Hainaut de prendre la présidence de la mission locale du Valenciennois jusqu'ici présidée par Michel Dourin (Reouvrages). Aymeric Robin a donc proposé la fonction à Eric Blondiaux, le tout nouveau maire de La Sentinelle, qui l'a acceptée et qui devrait prendre aussi la tête de la commission logement. Mais il faut d'abord que ça soit délibéré en conseil d'aggl.

A CAUDRY, le 11 décembre 2022

LE Commissaire Enquêteur : Mme Josiane BROUET

ANNEXE 7

RE: Contribution registre numérique - pv synthèse

CAUCHE Mikael - GNOSIS <m.cauche@gnosis.lesaffre.com>

Ven 16/12/2022 10:56

À : josiane.brouet@outlook.com <josiane.brouet@outlook.com>

Cc : RIGOLLE Rémi - L. Int <r.rigolle@lesaffre.com>

📎 1 pièces jointes (5 Mo)

PV SYNTHESE 12.12.2022.VERSION FINALE_Antea_Lesaffre.docx;

Bonjour Madame Brouet,

Vous trouverez ci-joint le mémoire en réponse au PV de l'enquête publique.

Sachant que la majorité des réponses étaient dans le DDAE, nous n'avons pas trop épilogué sur les réponses afin de ne pas faire un mémoire en réponse de 100 pages.

Dites-nous si cela vous convient ou si vous voulez que certains points soient plus développés.

Je souhaite une agréable journée,

Cordialement,

M. Cauche

De : josiane.brouet@outlook.com <josiane.brouet@outlook.com>

Envoyé : lundi 12 décembre 2022 13:37

À : CAUCHE Mikael - GNOSIS <m.cauche@gnosis.lesaffre.com>

Objet : RE: Contribution registre numérique - pv synthèse

WARNING : The sender of this e-mail is outside Lesaffre. Do not click on links or open attachments, unless you recognize the sender and know the content is safe.

Rebonjour,

Comme convenu, je vous prie en pièce jointe et sous forme WORD le procès verbal de synthèse.

Bonne réception,

Cordialement,

Josiane BROUET

De : CAUCHE Mikael - GNOSIS <m.cauche@gnosis.lesaffre.com>

Envoyé : mercredi 7 décembre 2022 14:18

À : josiane.brouet@outlook.com <josiane.brouet@outlook.com>

Objet : Contribution registre numérique

Madame Brouet,

Suite à notre conversation téléphonique, veuillez trouver ci-joint les exports des 10 contributions déposées sur le registre numérique (je les ai numéroté dans l'ordre du registre).

Cordialement,

Mikael CAUCHE

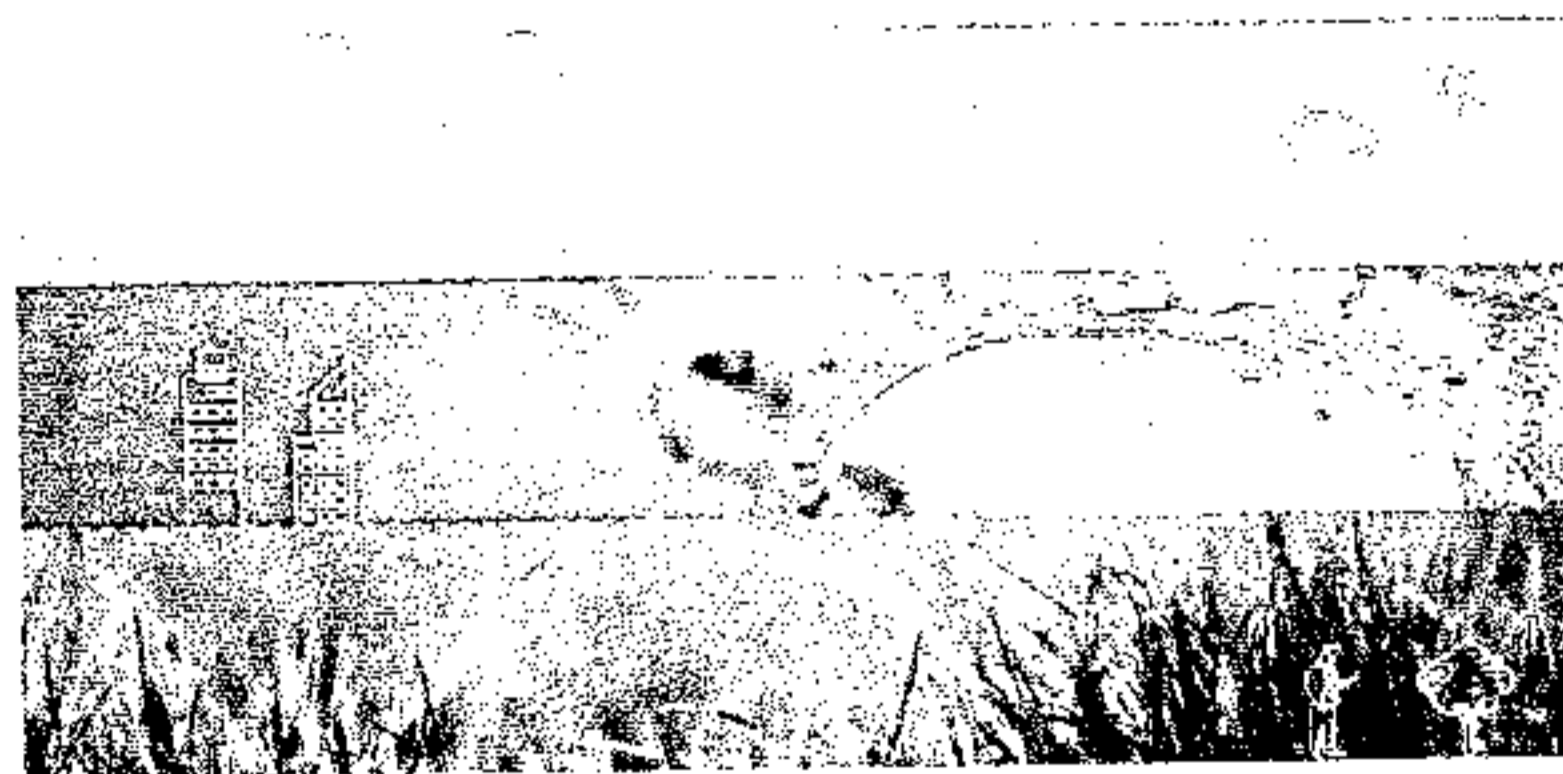
Plant Quality Director & Qualified Person

Le 10 Décembre 2022

Décision du 30/09/2022 n° E22000105/59
Arrêté d'ouverture d'enquête de Monsieur le Préfet du Nord en date du 30 septembre 2022

Département du Nord
Commune de DENAIN

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE :
DEMANDE présentée par la **SAS GNOSIS by LESAFFRE FRANCE** en vue d'obtenir l'**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE** relative à la construction et la mise en exploitation d'une unité de production d'un API (ingrédient pharmaceutique actif « Active Pharmaceutical Ingrédient » sous forme de poudre (la Chondroïtine sodium sulfate), sur les communes de Denain et Louches dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Pierres Blanches, rue Louis Petit à DENAIN et LOURCHES



**PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES
OBSERVATIONS RECUEILLIES**

Madame Josiane BROUET
Commissaire Enquêteur

Enquête Publique du 31 octobre 2022 au 2 décembre 2022 concernant la DEMANDE présentée par la SAS GNOSIS BY LESAFFRE France en vue d'obtenir l'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE relative à la construction et la mise en exploitation d'une unité de production d'un API (ingrédient pharmaceutique actif « Active Pharmaceutical Ingrédient » sous forme de poudre (la Chondroïtine sodium sulfate) sur la commune de DENAIN, dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Pierres Blanches, sur les communes de DENAIN et LOURCHES

Trois CONTRE le projet, et une POUR le projet.

Il a été fait état souvent d'un manque d'information préalable et de communication. (dossier complexe)

Les observations recueillies au cours de l'enquête ont été recensées et réunies dans le tableau ci-après :

Réf. Registre	N° OBS	OBSERVATIONS CONSIGNEES dans registre : écrites (R) orales (RO) registre numérique (©) ou mail (E)	THE ME
E1 E2 E3	1 2 3	TINA MARTIN (ADRESSE MAIL de L'ENQUETE) <i>Ces trois contributions écrites en anglais représentent en fait une proposition de service.</i> <i>Donc HORS SUJET</i>	HS HS HS
R4	4 5	Mme RABELLE (REGISTRE PAPIER LOURCHES) « s'interroge sur les conséquences de cette implantation sur la santé, l'environnement. « L'information sur l'enquête publique n'est pas accessible à tous : manque de publicité et de communication. Souhaite une réunion publique pour plus de renseignements (accessible à tous) sur ce projet. » (signé)	NP ME
Gnosis By Lesaffre R4		« s'interroge sur les conséquences de cette implantation sur la santé, l'environnement. » Dans le cadre de l'étude d'impact (PJ4), une évaluation des risques sanitaires du projet GN47 en phase d'exploitation a été effectuée et figurait en annexe PJ4-A08. Cette étude a été réalisée conformément au guide « Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires - Démarche intégrée pour la gestion des émissions de substances chimiques par les installations classées » (INERIS – 2ème édition - Septembre 2021). Ont été retenus les rejets d'eaux résiduaires des purges de TAR, de chaudières et concentrats d'osmoseurs vers l'Escaut canalisé et les rejets atmosphériques des émissaires canalisés du site. Les traceurs de risques retenus sont : - Les traceurs d'émissions (effets sur la qualité de l'air) : poussières (PM10 et PM2.5), CO, SO2, NO2 - les traceurs de risques (effets sanitaires) :	

Enquête Publique du 31 octobre 2022 au 2 décembre 2022 concernant la DEMANDE présentée par la SAS GNOSIS BY LESAFFRE France en vue d'obtenir l'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE relative à la construction et la mise en exploitation d'une unité de production d'un API (ingrédient pharmaceutique actif « Active Pharmaceutical Ingredient » sous forme de poudre (la Chondroïtine sodium sulfate) sur la commune de DENAIN, dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Pierres Blanches, sur les communes de DENAIN et LOURCHES

	8	<p>lourdes et polluantes), des installations industrielles actuelles qui par effets convergents continuent (malgré des normes industrielles respectées) à altérer la santé des habitants (incinérateur , Recydem, ...)</p> <p>Notre territoire, ancien bassin minier et sidérurgique) présente des indicateurs de pollution et de santé parmi les pires de la région Des hauts de France et de France L'agglomération Porte du Hainaut est classée la communauté urbaine de France à la plus forte mortalité (Source : Insee, INSERM-CepiDc. Traitement : ORS Nord – Pas-de-Calais.) : 139ème sur 139 ! La pollution, qu'elle provienne du flux de Poids lourds ou des émissions de l'incinérateur (dont nous avons peu de prospective) coûte cher en terme de santé publique. Multipliant les substances cancérigènes, elle diminue l'espérance de vie. En matière d'espérance de vie : le Territoire de la Porte du Hainaut dont fait partie la ville de Douchy les- mines est le plus mal placé de France (185 ème sur 185) et celui de la CAVM Valenciennes-Métropole 179 ème rang ! Ajoutons que • l'arrondissement est au 1er rang pour les cancers • le taux de mortalité atteint aussi des records avec une surmortalité par rapport au reste de la France en croissance : + 31% actuellement pour + 26% dans les années 90. La surmortalité est de +48 % pour les moins de 65 ans...</p>	EB
	9	<p>Nous ne voulons plus d'installation qui dégrade directement et indirectement l'environnement et la santé des habitants.</p>	AD
	10	<p>« Or le dossier présenté par Lesaffre est bien peu précis sur les effets polluants induits par la production sur l'AIR et l'EAU * la consommation du volume d'eau par l'entreprise, représente plus de 60 % de la consommation actuelle de la ville de Denain : un scandale ! quand on note que depuis plus de quatre ans nous sommes contraints par des arrêtés préfectoraux de limitation de consommation d'eau ! * la station d'épuration de Wavrechain sera-t-elle en capacité d'absorber et digéré les volumes d'eau souillés par Lesaffre ? Quelle sera la concentration en chlorure des eaux de sortie de la station vers l'émissaire Escaut ? * Enfin la chondroïtine sulfatée est un composé chimique aux effets thérapeutiques peu convainquant (non reconnu par l'agence du médicament, les autorités de santé européennes doutent de son efficacité et soulignent que le produit ne peut aider à soutenir la mobilité des articulations) Alors pourquoi produire de tels volumes d'un produit peu efficace , non reconnu et non remboursé et qui aspire des centaines de milliers de m3 d'eau ! Les effets induits sur le plan économique : • la dégradation du cadre de vie qui va faire perdre de l'attractivité à la ville et plus largement au denaisis déjà stigmatisé comme le « territoire déchet » ou « le territoire poubelle. Nombreuses personnes ont</p>	CE

		<p>Il est à noter que les chlorures seront invisibles au traitement par la SEU et se retrouveront au rejet de celle-ci dans l'Escaut canalisé.</p> <p>Les concentrations au rejet dans l'Escaut canalisé de la SEU comprenant les chlorures du projet GN47 seront de 715 mg/l en phase 1 et 1197 mg/l en phase 2.</p> <p>Le calcul des concentration en chlorures en aval du rejet dans l'Escaut canalisé à l'étiage a été effectué dans le même § et les résultats figurent ci-dessous.</p> <table border="1" data-bbox="579 626 1787 952"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Période Escaut</th> <th rowspan="2">Cament maxi dans l'Escaut en mg/l</th> <th colspan="2">Ccontributeur en mg/l</th> <th colspan="2">Débit en rejet de SEU + projet GN47 en m3/j</th> <th rowspan="2">Débit Escaut en m³/j</th> <th colspan="2">Caval en mg/l</th> </tr> <tr> <th>Phase 1</th> <th>Phase 2</th> <th>Phase 1</th> <th>Phase 2</th> <th>Phase 1</th> <th>Phase 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>QMNA 5</td> <td>43,55</td> <td>715</td> <td>1197</td> <td>8601</td> <td>9343</td> <td>86400</td> <td>104,3</td> <td>156,1</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'impact du rejet en chlorures des eaux résiduelles de process du projet GN47 vers la SEU de Wavrechain-sous-Denain-sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faible en phase 1 pour le milieu aquatique dans la zone de mélange et nul par effet choc ; - faible en phase 2 pour le milieu aquatique dans la zone de mélange, fort sans mesure par effet choc mais rendu faible en tenant compte de la mise en œuvre de la technologie d'osmose déployée par le SIAD sur la SEU de Wavrechain-sous-Denain. 	Période Escaut	Cament maxi dans l'Escaut en mg/l	Ccontributeur en mg/l		Débit en rejet de SEU + projet GN47 en m3/j		Débit Escaut en m ³ /j	Caval en mg/l		Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	QMNA 5	43,55	715	1197	8601	9343	86400	104,3	156,1	
Période Escaut	Cament maxi dans l'Escaut en mg/l	Ccontributeur en mg/l			Débit en rejet de SEU + projet GN47 en m3/j		Débit Escaut en m ³ /j	Caval en mg/l																			
		Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1		Phase 2																			
QMNA 5	43,55	715	1197	8601	9343	86400	104,3	156,1																			
@7	11	<p>François FLINOIS (REGISTRE NUMERIQUE)</p> <p>« Je ne sais pas si au vu de l'épaisseur du dossier DDAE figure dans les différentes rubriques, se recoupant d'ailleurs , d'aménagement paysager du site la notion de couvre sol protecteur. Si oui ou à l'inverse si non , je suggère sur l'aménagement paysager du site et la zone de compensation écologique l'usage de couvre sol , de toile de paillage écologique , de filet anti érosion à base de fibres de noix de coco , de jute , en chanvre , sisal etc et non en polymère propylène , polyester.... Ces derniers sont des dérivés du pétrole et peu dégradables contrairement aux fibres végétales même s'il leur faut parfois un très léger support plastifié. »</p> <p>(signé)</p>	FB																								

		<p>Le Global Warning Potentiel (GWP) des HFO possible compris entre 3 et 5 pour les HFO mis en avant à ce jour contre un GWP du NH3 ou du CO2 défini à 0. L'ammoniac reste un fluide avec un impact plus faible que les HFO.</p> <p>Enfin, une récente étude australienne montre que les effets sur l'atmosphère des HFO pourraient plus délétères qu'estimés aujourd'hui.</p> <p>Les unités de production de froid au CO₂ sont des alternatives étudiées par Gnosis by Lesaffre à ce stade du développement du projet pour des cas spécifiques sur le projet. Cependant, nous attendons de nos fournisseurs de garantir leurs fiabilités.</p>	
		<p><i>Il est dommage que le dossier n'explique pas le rachat en 2015 de l'entreprise italienne GNOSIS spécialisée en biotechnologie par LESAFFRE?</i></p> <p>Effectivement, cela aurait pu être précisé. Afin de continuer son développement dans les différents domaines de la fermentation, Lesaffre a acquis en 2015 l'entreprise biotechnologique Gnosis spécialisée dans la fabrication d'API pour l'industrie pharmaceutique et nutraceutique issus de la fermentation de bactérie.</p>	
@9	15	<p>LIEVAL Audrey (SAGE DE L'ESCAUT) (SUR REGISTRE NUMERIQUE)</p> <p>« s'interroge sur la température de l'eau qui sera rejeté dans l'Escaut. Ensuite, étant donné l'impact sur la ressource en eau, il serait fort judicieux de venir présenter ce projet à la Commission Locale de l'Eau du SAGE DE L'ESCAUT (qui reçoit normalement pour information les dossiers de déclaration Loi sur l'Eau et pour avis les dossiers d'autorisation). Nous n'avons jamais été sollicité ni informé directement sur le projet. Je vous invite donc à me contacter pour cela. Audrey LIEVAL Chargé de mission SAGE DE L'ESCAUT ».</p>	CE
Gnosis By Lesaffre @9		<p><i>« s'interroge sur la température de l'eau qui sera rejeté dans l'Escaut. »</i></p> <p>La température eu rejet sera au maximum de 30°C et la Température en aval de la zone de mélange (eaux cyprinicoles) sera de 28°C. la température fera l'objet d'une autosurveillance par Gnosis by Lesaffre.</p>	
@ 10	16	<p>François FLINOIS (REGISTRE NUMERIQUE)</p> <p>« il semble sauf erreur de ma part, que les avis de tiers tel VNF, RTE, ORANGE....etc ne figurent que sous forme papier et soient inaccessibles à partir du dossier numérique. »</p>	ME

Enquête Publique du 31 octobre 2022 au 2 décembre 2022 concernant la DEMANDE présentée par la SAS GNOSIS BY LESAFFRE France en vue d'obtenir l'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE relative à la construction et la mise en exploitation d'une unité de production d'un API (ingrédient pharmaceutique actif « Active Pharmaceutical Ingrédient » sous forme de poudre (la Chondroïtine sodium sulfate) sur la commune de DENAIN, dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Pierres Blanches, sur les communes de DENAIN et LOURCHES

	20	<p>« 4- Pour ce qui est de <u>la production de froid pour le process</u>, j'ai bien compris les 2 avantages écologiques de l'usage de l'amoniac NH₃ avec ODP « Ozone Dépletion Potentiel » = nul 0. PRP « Potentiel de Réchauffement Planétaire » = nul = 0 Sauf mauvaise compréhension et ce par rapport aux HFC et HCFC visés par une extinction réglementaire européenne et française, mais <u>pourquoi ne pas envisager du CO₂ = dioxyde de carbone comme fluide frigorigène.</u></p> <p><u>Il semble que le CO₂ soit l'avenir ?</u> <u>Gnosis et MV2 se sont-ils posé la question ?</u> <u>Quid des HFO (Hydro Fluoro Olefines) ?</u></p>	DIV
Gnosis By Lesaffre @10		<p><i>« L'architecte M/D mon intérêt par GNOSIS ne pourrait-il pas être une couleur de bardage blanche ou tout au moins moins sombre sur l'ensemble du site ne qui permettrait d'avoir un échauffement moins fort des bâtiments en été (moins d'échauffement pour la personne et le matériel) ? »</i></p> <p>Les couleurs blanche et bleue du bardage ont été choisies car elles <i>représentent les couleurs de Lesaffre.</i></p>	
		<p><i>« photovoltaïque »</i></p> <p>La structure du bâtiment et les contraintes réglementaires n'autorisent pas l'installation en toiture de panneaux photovoltaïques. Cependant, des projets sont en cours pour acheter de l'électricité verte issue de panneaux photovoltaïques installés sur d'autres plateformes.</p>	
		<p><i>« Il semble que le CO₂ soit l'avenir ?</i> <i>Gnosis et MV2 se sont-ils posé la question ?</i> <i>Quid des HFO (Hydro Fluoro Olefines) ? »</i></p> <p>Voir réponse @8</p>	

Après sa construction et sa mise en service, l'usine Gnosis by Lesaffre de Denain, entrera dans ce programme de réduction des consommations permettant très certainement à terme de réduire les consommations d'eau du site.

2- EMPLOI :

Le dossier PJ4 stipule sous le paragraphe 4.1.4.2 que le projet comptera près de 80 employés, et en complément aux emplois directs environ 75 emplois induits seront créés. Comment la presse (VOIX DU NORD) a pu mentionner dans l'édition du 6/9/2020 (déposée en annexe dans le registre DENAIN le 1.12.2022 : 400 EMPLOIS.

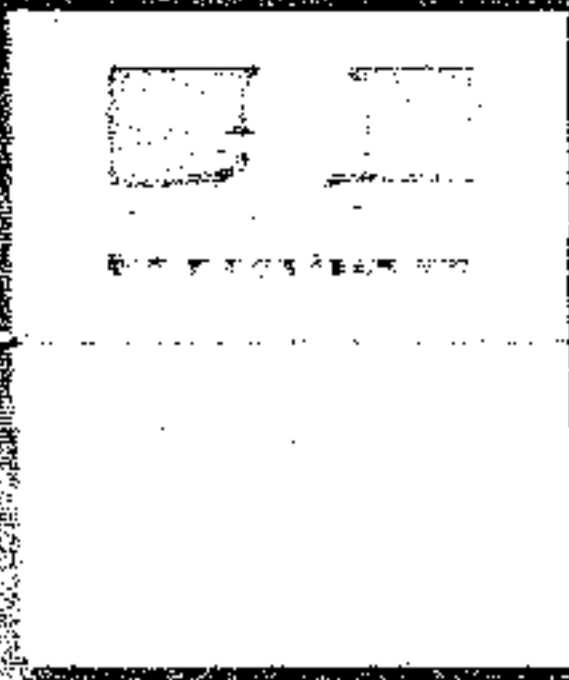
D'autres articles plus récents mentionnaient : en phase 2 « trois cents emplois sont escomptés ».

Quelle serait alors la production et les besoins en eau potable ??

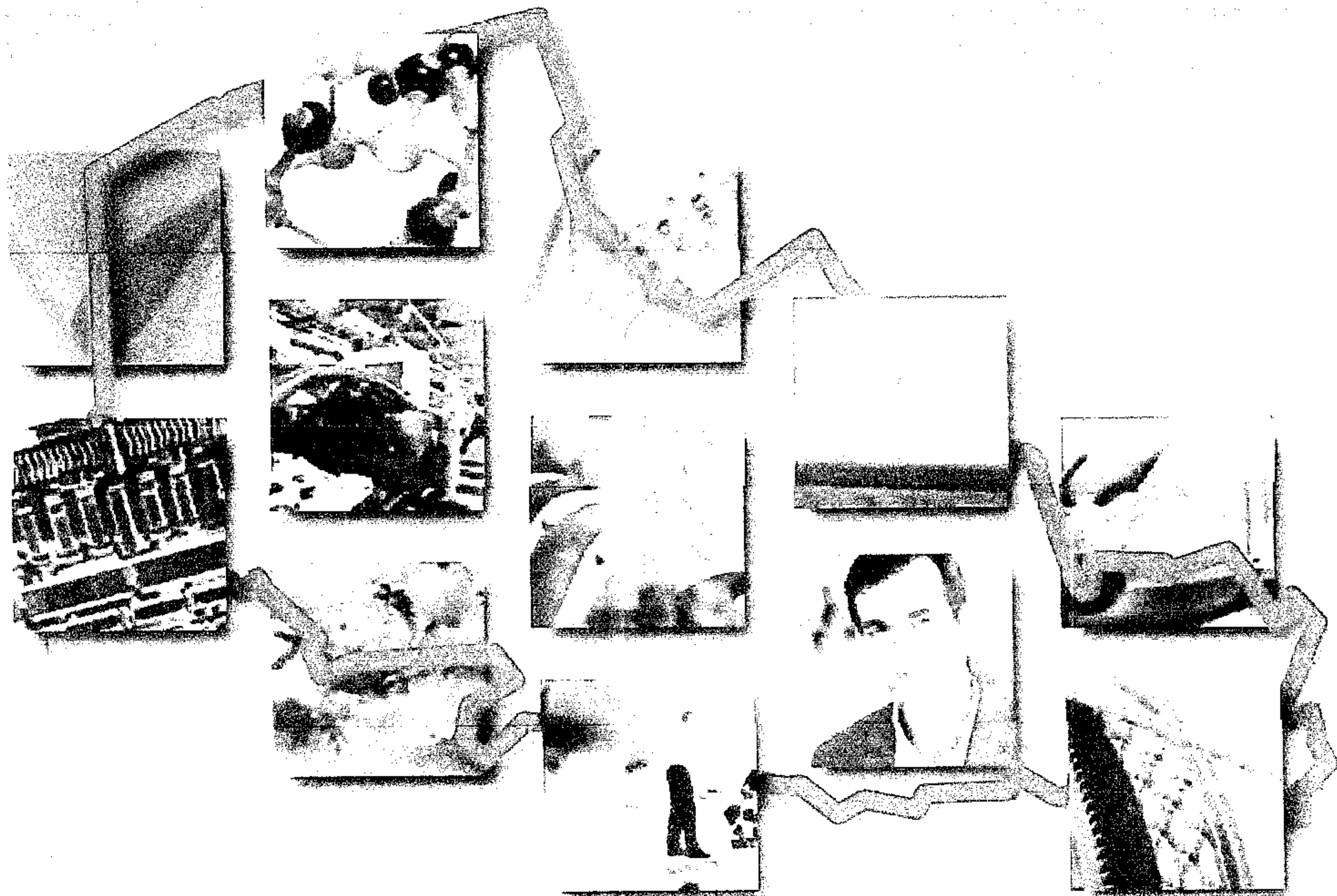
Les chiffres annoncés dans la PJ4 soit 80 emplois directs sont les chiffres corrects. De ce fait, il n'y a pas d'impact sur la production et les besoins en eau potable.

Le projet initial faisait état de la construction d'une unité de production de vanilline finalement abandonné dans le projet final. Ceci explique le nombre d'emplois mentionnés dans l'article de la Voix du Nord du 06 septembre 2020 qui parle bien par ailleurs de la construction d'une unité de production d'un complément alimentaire (la chondroïtine) et d'un arôme alimentaire (la vanilline).

2000



ENJEUX POUR L'INDUSTRIE

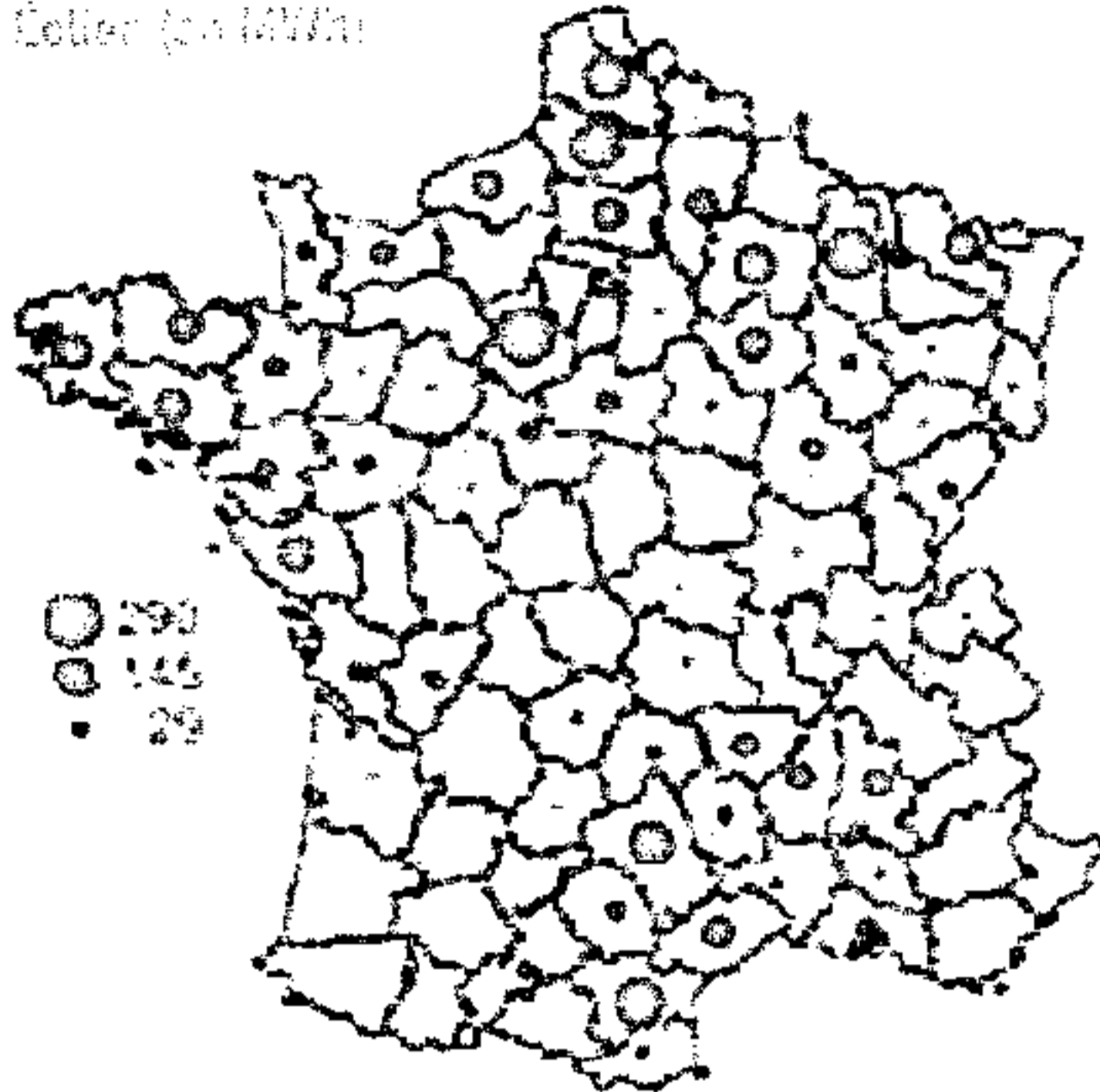


DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

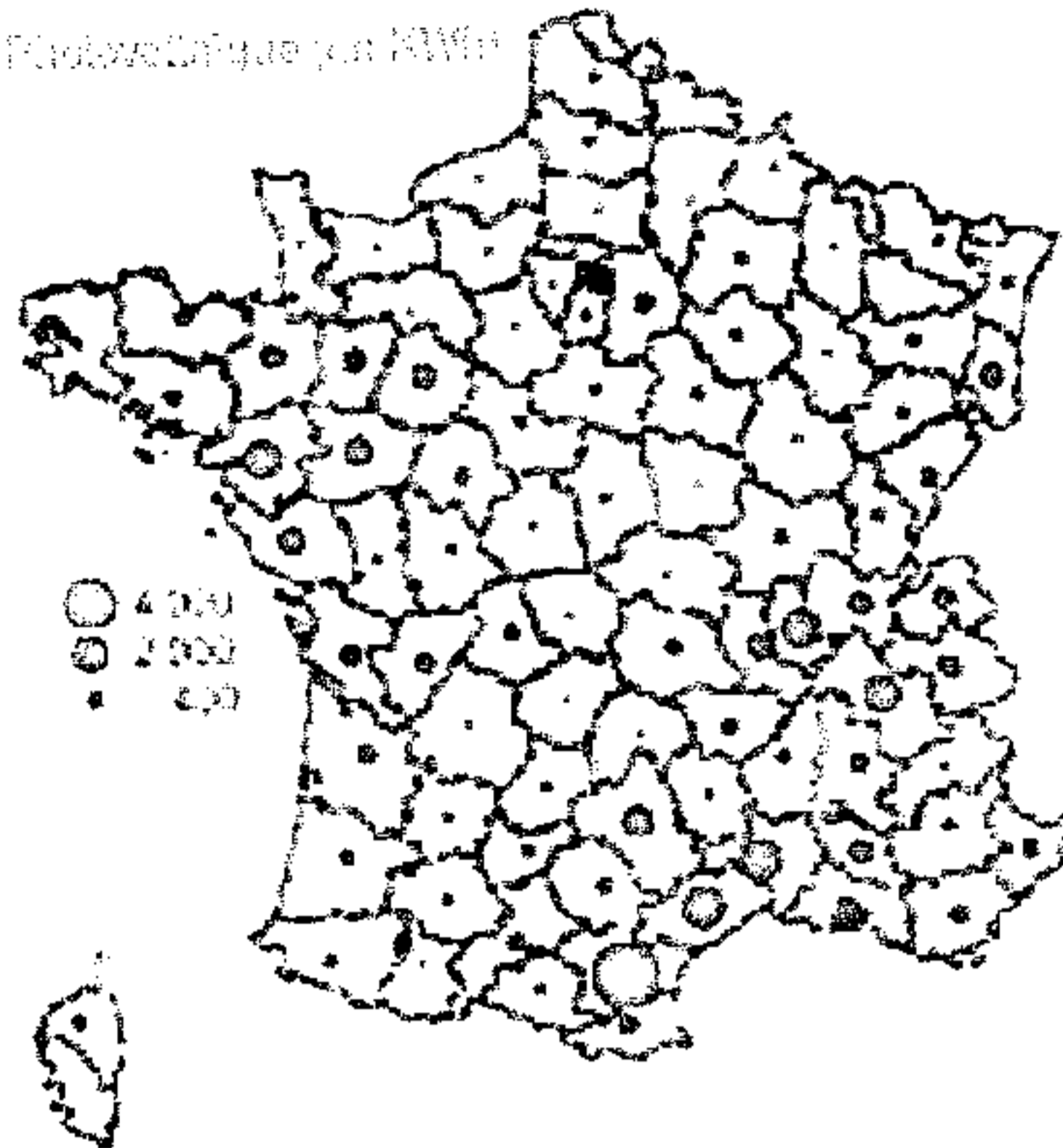
DIRECTION RÉGIONALE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

Puissances éoliennes et photovoltaïques raccordées au réseau au 31/12/2006

Éolien (en MW)



Photovoltaïque (en kWc)



Source : SOeS d'après ERDF et RTE

Le développement de l'énergie solaire en région Nord-Pas-de-Calais

L'Etat, l'ADEME et la Région soutiennent le solaire :

- réduction de TVA, crédits d'impôt et aides aux études ou à l'investissement accordés par l'État pour la production solaire thermique ou photovoltaïque.
- développement de la filière photovoltaïque en région (Cd2e),
- projet d'une centrale solaire "Les beffrois au soleil" (cf plan Climat).

Depuis 2001, la Région a soutenu 1 461 installations solaires en Nord - Pas-de-Calais.

En 2006, la région compte 15 000 m² de capteurs installés pour la production d'eau chaude sanitaire, voire de chauffage solaire, chez des particuliers, des entreprises, des collectivités ou des bailleurs sociaux²¹.

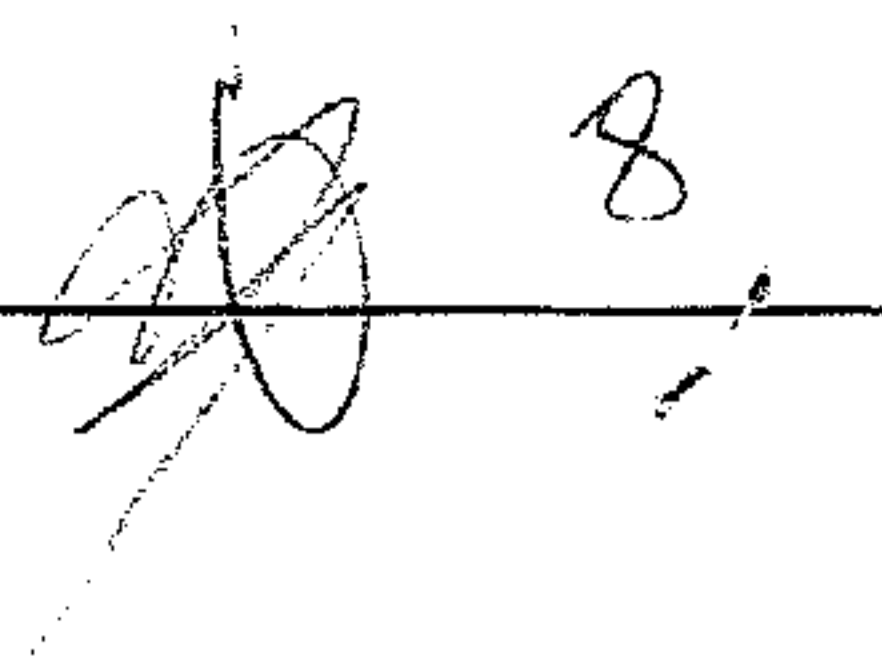
Bénéficiant depuis mi 2006 d'un tarif de rachat de l'électricité produite particulièrement attractif, la production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques connaît un développement important, notamment pour les installations domestiques, même si les puissances unitaires installées restent modestes. En 2006, plus de 570 kWc produisent en région l'équivalent de la consommation en électricité de 146 foyers²².

Par ailleurs, le développement de "fermes photovoltaïques" sur des surfaces importantes comme les toitures des bâtiments industriels, commerciaux ou collectifs, etc.) est attendu en région.

En 2008, 870 certificats ouvrant droit à obligation d'achat, représentant une puissance installée totale de 2 942 kWc, ont été délivrés par la DREAL Nord - Pas-de-Calais pour des installations photovoltaïques.

21. Source : Rapport d'activité ADEME 2006

22. Source : Rapport d'activité ADEME 2006



La société RENAULT a lancé un nouveau modèle MEGANE SCENIC début 2009. C'est le premier constructeur à avoir créé ce segment de marché du monospace. La note sur l'automobile donne plus de précisions sur ce secteur automobile dominant du Douaisis dont les effectifs pourraient se réduire au vu de la conjoncture du 1^{er} semestre 2009. AGC qui a vu ses effectifs 2007 passer de 277 personnes à 200 mi-2008 a mis en place au 2^{ème} semestre 2009 le regroupement de son activité connexe à la production de pare-brise (préparation pour les lignes d'assemblage, mise en place d'accessoires de vitres, etc...) sur le site d'Aniche. L'effectif devrait revenir au niveau de 2007, grâce à cette nouvelle organisation.

La société NYRSTAR a été créée en 2007 par UMICORE et ZINIFEX pour devenir leader mondial de l'activité de raffinage du zinc. L'usine d'Auby exploite depuis 2008 une seule ligne d'électrolyse de zinc, d'une capacité de production de 160 000 tonnes/an. Elle est à la pointe de la récupération de concentrés de métaux nobles comme l'indium utilisé dans la fabrication des écrans plats de téléviseurs et les cellules photovoltaïques.

LEROUX qui a fêté en 2008 ses 150 ans d'existence à Orchies reste le leader mondial de la chicorée et poursuit ses recherches innovantes notamment eu égard aux propriétés naturelles des produits fabriqués.

3.3 MUTATIONS

Les restructurations industrielles touchent peu ou prou toutes les entreprises nombreuses du secteur automobile : après la fermeture définitive de DELPHI en 2007, AGC touché en 2008, WAGON AUTOMOTIVE et INOPLAST le sont à leur tour en 2009.

La construction de wagons ferroviaires techniques n'est pas épargnée : la société Arbel Fauvet Rail (AFR), suite à une mise en règlement judiciaire début 2009, se retrouve en difficulté. Les autres opérateurs nationaux de ce secteur sont également dans une position délicate, ce qui rend opportun une réflexion sur la mise en place d'une filière sur ce secteur.

4 Enjeux et perspectives

Le tissu industriel du Douaisis est fortement dominé par la filière automobile. Le virage automobile se négocie et le territoire résiste pour garder ses atouts dans ce secteur essentiel pour ses emplois. L'arrivée à Cuincy sur le site RENAULT du centre européen de contrôle de la pollution des véhicules (COP) en 2008 témoigne de cette volonté du territoire qui mérite d'être encouragée. Plusieurs pistes de développement complémentaires sont engagées :

- Le développement de nouvelles industries porteuses dans le domaine de l'environnement. Le Douaisis, qui accueille de nombreuses structures travaillant dans le domaine de l'environnement (Ecole des Mines, Agence de l'Eau, ADEME...), s'est positionné sur le développement des éco-entreprises, avec notamment le soutien de Douaisis Technopôle Environnement (DTE), du Cd2e et de l'incubateur APUI. Il ne faut pas surestimer le potentiel de développement de ce secteur

⑤

François FLINOIS
811 rue Claude MONET
59970 FRESNES SUR ESCAUT
TEL 0327250666-0661682395

Société Industrielle LESAFFRE
137 rue Gabriel PERI
59700 MARCQ EN BAROEUL

Madame , Monsieur

Je fais suite à la parution récente dans le journal La Voix Du Nord d'articles sur vos projets industriels Denaisiens.

Veillez trouver ci-joint mon curriculum-vitae.

Votre structure continue à former ses employés actuels et nouveaux employés soit néophytes ou quasi néophytes et à les mettre en valeur.

Soit via le CNAM ou tout autre organisme de formation. Mais surtout en interne.

Ma préférence va bien sûr à un CDI de suite dans un contrat de confiance et de loyauté.

Je dispose depuis peu du statut RQTH et suis mobile géographiquement .

Vous remerciant recevez Madame , Monsieur l'expression de mes salutations.

HERGNIES le 12 Novembre 2020

NB: je viens de terminer le saison 2022 au parc des
P... des FOU (85) en qualité de plongeur.

4) Annexe 7

LA VOIX DU NORD DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2024

10

Pourquoi Lesaffre et ses 400 emplois ont choisi les Pierres-Blanches ?

Le groupe Lesaffre a confirmé, vendredi, sa volonté de s'implanter dans la zone des Pierres-Blanches de Denain. Le groupe industriel de Marcq-en-Barœul, en contact avec la ville et la Porte du Hainaut depuis trois ans, devrait y fabriquer un complément alimentaire et un arôme alimentaire.

PAR VÉRONIQUE BERTIN
valenciennes@lavoxdunord.fr

Anne-Lise Dufour a réussi à tenir sa langue durant tout ce temps et pourtant, ce n'est pas l'envie d'annoncer l'arrivée d'un mastodonte de l'industrie, surtout en pleine campagne des municipales, qui lui manquait. Lesaffre lui avait fait promettre la plus grande confidentialité sur le dossier. La maire de Denain a donc tenu parole.

Vendredi, c'est au cours d'un déplacement dans la région de Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, que l'industriel, dont le siège est situé à Marcq-en-Barœul, a levé le voile sur deux projets phares (la fabrication de chondroïtine, un complément alimentaire qui soulage l'arthrose, et de la vanilline, un arôme alimentaire) qui s'accompagnent de la construction d'un site de production à Denain, créateur de plusieurs centaines d'emplois. Le ministre en a annoncé quatre cents. Anne-Lise Dufour se doute que ces emplois créés ne seront pas forcément majoritairement destinés aux Denaisiens puisque ce sont pas mal « de bac + 5, des ingénieurs, des chercheurs, des universitaires », qui vont venir travailler sur la zone des Pierres-Blanches où devrait s'ériger le nouveau site de Lesaffre. « C'est du high-tech et ce sont des gens qui vont apporter de la valeur ajoutée », estime la maire.

EMPLACEMENT STRATÉGIQUE

Pourquoi Denain et pourquoi cette zone ? Pour son emplacement. « C'est un bon site pour



Lesaffre a donc annoncé son implantation aux Pierres-Blanches, l'ancienne friche Usinor, à Denain, tout à côté de Log's qui y construit une plateforme logistique. PHOTO D'ILLUSTRATION PIERRE KOLLBERT

nous», déclare Antoine Baule, le patron du géant mondial de la levure. Il nous permettrait de rester à proximité de notre site de recherche en métropole lilloise. Lesaffre va s'implanter à côté de Log's dont le projet de plateforme logistique a pris un peu de retard en raison d'un sous-sol contaminé par Usinor qui est parti de Denain sans dépolluer. Il faut dire que la loi ne les y

C'est une "bonne nouvelle pour le territoire et Denain. Cette installation vient compléter notre panoplie d'entreprises avec Safran, GSK, Log's."

obligeait pas à l'époque. Lesaffre comme Log's vont aussi pouvoir bénéficier d'une nouvelle desserte autoroutière. L'échangeur A2 - A21 est en bonne voie. Aymeric Robin en a eu confirmation cette semaine. « Il est bien inscrit au contrat de plan État-Région. Les planètes s'alignent ». Le président de la Porte du Hainaut se félicite de cette « bonne

nouvelle pour le territoire et Denain. Cette installation vient compléter notre panoplie d'entreprises avec Safran, GSK, Log's ». Lesaffre devrait occuper 10 hectares aux Pierres-Blanches avec des constructions par tranches. Il reste donc un peu de terre pour d'autres qui voudraient joindre cette ancienne friche venue terre de créations d'emplois.



LE SAC EN TOILE DE BENJAMIN

Les cent premiers clients du marché d'Haulchin ont pu repartir avec un tote bag (un sac en toile), imaginé et floqué par Benjamin. L'Haulchinois a effectué du bénévolat durant deux mois à la mairie et, durant cette période, il en

a eu l'idée. Il a conçu le personnage et le design de ce sac beige floqué, à la mairie, à deux cents exemplaires. Les cent autres restants seront offerts la semaine prochaine, lors du marché qui aura lieu à la cité Bâtir. Depuis, Benjamin est passé du bénévolat à un contrat en insertion et ses nouveaux employeurs semblent plus que satisfaits de son

travail.

UN PRINTEMPS EN COULEURS ?

Laurent Suin, réélu à la tête des Boutiques de Valenciennes (qui regroupe 131 magasins), l'a évoqué dans son discours : il a de grands projets pour la sortie de l'hiver, avec une animation commerciale qui se voudrait ambitieuse. Il n'en a pas dit plus, mais « on a l'envie de faire quelque chose de marquant au printemps. Je rêve d'une ville très colorée ». Vivement le retour des beaux jours...

PAS DE BÉNÉDICTION DES DOUDOUS

Vendredi, l'école Sainte-Marie de Valenciennes a dû faire face à un cas de Covid et placer une classe de CE2 en quatorzaine (lire page suivante). Les cas contacts avaient également pu être identifiés. Ce cas entraîne le report des

photos de classe qui étaient prévues demain et la bénédiction des doudous qui était programmée vendredi.

ÉRIC BLONDIAUX, PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE DU VALENCIENNOIS

Avec les élections municipales puis celles à la tête des deux agglomérations, les cartes sont rebattues au niveau des syndicats. Dans le cadre de l'alternance politique scellée entre les agglôs de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut, c'était au tour d'un élu de la Porte du Hainaut de prendre la présidence de la mission locale du Valenciennois jusqu'ici présidée par Michel Damin (Beuvrages). Aymeric Robin a donc proposé la fonction à Eric Blondiaux, le tout nouveau maire de La Sentinelle, qui l'a acceptée et qui devrait prendre aussi la tête de la commission logement. Mais il faut d'abord que ça soit délibéré en conseil d'agglô.